

RAPPORT ANNUEL 2024

DU CONSEIL D'ETAT



SOMMAIRE

Message du Président	03
Conseil d'Etat 2024-2025	04
Programme gouvernemental	06
Chiffres clés	07
Compte et bilan	08
Bilan législatif	11
Présidence	13
Finances et énergie	19
Santé, affaires sociales et culture	28
Economie et formation	36
Sécurité, institutions et sport	45
Mobilité, territoire et environnement	54
Cadres de l'administration cantonale	65



Franz Ruppen

Président du Conseil d'Etat

TRANSFORMER LES DEFIS EN OPPORTUNITES

La succession d'intempéries qui a touché notre canton entre le 20 juin et le début du mois de juillet 2024 a été exceptionnelle. Ces événements nous ont tous profondément marqués.

Cette situation de crise a appelé une réponse coordonnée de tous les départements de l'administration cantonale, des communes et des multiples acteurs qui se sont engagés sans compter. Cette approche collective et cette dynamique de coopération ont été déterminantes pour faire face à cet immense défi. De plus, le Conseil d'Etat n'a pas hésité à activer à plusieurs reprises la clause générale de police pour permettre des travaux urgents dans le but de sécuriser ou de rendre à nouveau accessibles certaines régions.

Selon l'inventaire des dégâts à fin 2024, 87 communes ont été impactées. Le coût des travaux urgents de remise en état se chiffre à 141 millions de francs bruts pour l'Etat du Valais. Ils concernent principalement des aménagements de cours d'eau, le réseau routier cantonal ou encore des infrastructures agricoles ou forestières. Les travaux ordinaires ou complémentaires se montent à 76 millions de francs bruts.

Réduire l'année écoulée aux intempéries estivales serait toutefois injuste. 2024 a aussi été une année d'avancées majeures pour le Valais.

Nous avons adopté des stratégies structurantes pour la culture, l'arboriculture, les cultures maraîchères. Nous avons posé les bases d'une mobilité douce renforcée et d'une gestion durable de nos décharges et déchets minéraux. Sur le plan social, une nouvelle convention collective de travail pour le domaine des soins de longue durée a été signée. Certains sujets ont suscité de vifs débats, en particulier la gestion proactive du loup et la décision de réviser le projet de la 3e correction du Rhône.

Les rejets populaires de la nouvelle Constitution cantonale et de la loi climat ont confirmé que la construction du consensus reste un défi permanent.

Ainsi, malgré les épreuves, 2024 a été une année de résilience, une année où, dans bien des domaines, nous avons su transformer les défis en opportunités pour construire l'avenir de notre canton.

En 2025, le programme d'économies du Conseil fédéral mettra notre canton à l'épreuve dans plusieurs domaines. Nous relèverons ces défis avec la détermination qui est la nôtre.





Photo : © lindaphoto.ch

De gauche à droite

Monique Albrecht Ch	ancelière d'Etat,	nommée le	14.04.22
---------------------	-------------------	-----------	----------

Franz Ruppen Président du Conseil d'Etat, élu le 28.03.21

Christophe Darbellay Conseiller d'Etat, élu le 19.03.17, réélu le 28.03.21

Frédéric Favre Conseiller d'Etat, élu le 19.03.17, réélu le 28.03.21

Roberto Schmidt Conseiller d'Etat, élu le 19.03.17, réélu le 28.03.21

Mathias Reynard Vice-président du Conseil d'Etat, élu le 28.03.21

CONFERENCES GOUVERNEMENTALES

Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	Roberto Schmidt	Représentant du canton du Valais
Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	Roberto Schmidt	Membre du comité
Conférence des gouvernements cantonaux des cantons alpins (CGCA / RKGK)	Roberto Schmidt	Représentant du canton du Valais

CONFERENCES INTERCANTONALES

Les membres du Conseil d'Etat siègent dans de nombreuses conférences intercantonales. En 2024, ils y ont exercé les fonctions particulières suivantes :

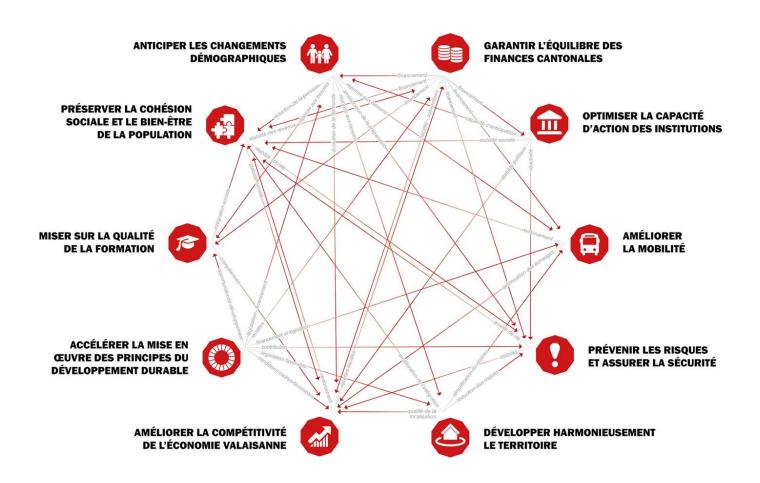
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (depuis le 26 août 2022)	Roberto Schmidt	Président
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (depuis le 8 novembre 2024)	Mathias Reynard	Président
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (dès juin 2023)	Mathias Reynard	Président
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (depuis le 23 juin 2022)	Christophe Darbellay	Vice-président
Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture Suisse romande et Tessin (depuis 2022)	Christophe Darbellay	Président
Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent (depuis 2022)	Christophe Darbellay	Vice-président
Conférence romande des membres de gouvernement concernés par les jeux d'argent (depuis 2022)	Christophe Darbellay	Président
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (depuis le 7 avril 2022)	Frédéric Favre	Membre du comité
Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police (depuis le 1 ^{er} janvier 2024)	Frédéric Favre	Président
Conférence latine des Chefs des Départements compétents en matière d'asile et des migrants (depuis le 1er janvier 2024)	Frédéric Favre	Président
Conférence latine des directrices et directeurs des affaires militaires et de la protection de la population (depuis le 1er janvier 2024)	Frédéric Favre	Président
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (depuis mai 2021)	Frédéric Favre	Membre du comité
Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (depuis septembre 2018)	Frédéric Favre	Membre du comité



DEGRE DE REALISATION DES MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

Al'occasion de la nouvelle législature 2021-2025, le Conseil d'Etat a revu et actualisé son programme gouvernemental. Il y définit ce qu'il entrevoit de meilleur pour le Valais et sa population : un canton qui sait surmonter la crise, qui progresse rapidement sur la voie du développement durable et qui déploie pleinement son potentiel. Cette vision stratégique commune, partagée par l'ensemble du collège, sert de base à l'action gouvernementale. Elle se décline sous la forme d'objectifs à atteindre à moyen et long terme ainsi que de mesures et de projets précis à mettre en place pour y parvenir. Elle guide ainsi l'Etat et l'administration vers un même but, en contenant les lignes directrices pour l'élaboration des prochaines planifications intégrées pluriannuelles et des prochains budgets.

Voici la liste détaillée des différentes mesures et de leur état d'avancement à la fin de l'année 2024 : Degré de réalisation des mesures et projets prioritaires



ESPACE ET ENVIRONNEMENT	
Superficie du canton en km² (2013/2018) Haut-Valais en % Centre du Valais en % Bas-Valais en %	5'224.8 50.2 23.9 25.9
Nombre de communes (01.01.2025)	122
POPULATION (2023)	
Habitants du canton (31.12) Haut-Valais en % Centre du Valais en % Bas-Valais en % Habitants du canton par km² Augmentation de la population sur 10 ans, en %	365'844 23.9 39.5 36.5 70.0 11.9
Population résidante d'origine étrangère en %	25.1
Répartition de la population, selon l'âge en % 0-19 ans 20-64 ans > 65 ans Ménages privés Personnes par ménage	19.3 60.1 20.6 165'975 2.2
LANGUES PRINCIPALES * (2023)	۷.۷
Français, en % Allemand, en % Portugais, en %	66.8 23.5 7.9
EMPLOI ET VIE ACTIVE	
Taux de chômage annuel moyen en % (2023) Total des emplois (2022) Secteur primaire Secteur secondaire Secteur tertiaire Total des établissements (2022) Secteur primaire Secteur secondaire Secteur secondaire Secteur tertiaire	2.3 194'949 10'587 41'994 142'368 31'388 2'786 4'701 23'901
ENERGIE (année hydrologique 2023/2024)	
Production hydroélectrique annuelle nette**, en GWh Part de la production hydroélectrique nette valaisanne d'électricité par rapport à l'ensemble de la production suisse d'électricité (provisoire), en %	10'681 14.81
Part de la production hydroélectrique nette valaisanne par rapport à l'ensemble de la production hydraulique suisse, en %	26.11
PIB CANTONAL (2023) En mios de francs Par habitant, en francs Par habitant, moyenne Suisse romande	22'098 60'403 84'031
CONSTRUCTION ET LOGEMENT	
Investissements dans la construction en mios de frs (2022) Nombre de logements (2023) Logements vacants (2024)	2'844 274'487 3'923
TOURISME (Hôtellerie et établissements de cure 2024)	010471704
Arrivées Nuitées Variation annuelle des nuitées, en % Sources: OFS, SSTP, SICT, SEFH, BCVs / * Jusqu'à 3 langues principales sont considérées par personne **en ayant soustrait de la production brute, l'énergie nécessaire aux pompages et sans la centrale de turbina	2'017'701 4'435'124 -1.0 age-pompage Nant de Drance
2 2, 2 2230 and at the production wrote, retrievely a move of any portional of the control of the control	-3- F-211-6-3- 1-311 40 2141100

COMPTE ET BILAN

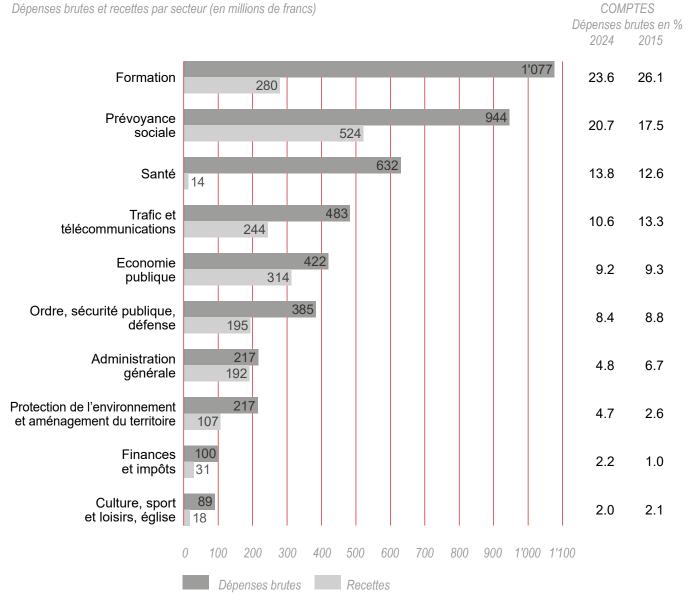
en millions de francs, sans les imputations internes	COMPTE 2023	BUDGET 2024	COMPTE 2024	
CHARGES				
Total des charges d'exploitation	4'010.3	4'157.1	4'202.6	
Charges de transferts	2'000.4	2'128.1	2'128.3	
Charges de personnel	1'115.7	1'160.2	1'159.4	
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	443.8	479.1	487.8	
Subventions redistribuées	208.6	202.9	208.6	
Autres charges d'exploitation	241.8	186.8	218.6	
REVENUS				
Total des revenus d'exploitation	4'049.2	4'086.2	4'298.6	
Revenus de transferts	1'783.3	1'839.4	1'901.1	
Revenus fiscaux	1'608.9	1'563.6	1'743.1	
Taxes et redevances	278.4	271.2	287.1	
Subventions à redistribuer	208.6	202.9	208.6	
Autres revenus d'exploitation	170.0	209.2	158.7	
RESULTAT D'EXPLOITATION	39.0	-70.9	96.0	
Charges financières	63.8	64.2	62.2	
Revenus financiers	115.6	89.0	104.1	
RESULTAT FINANCIER	51.8	24.8	41.8	
	31.0	24.0	41.0	
	51.0	24.0	41.0	
RESULTAT OPERATIONNEL	90.8	-46.1	137.8	
RESULTAT OPERATIONNEL	90.8	-46.1	137.8	
RESULTAT OPERATIONNEL Charges extraordinaires	90.8 99.4	-46.1 95.2	137.8 233.9	
RESULTAT OPERATIONNEL Charges extraordinaires Revenus extraordinaires	90.8 99.4 42.8	-46.1 95.2 150.3	137.8 233.9 96.5	
RESULTAT OPERATIONNEL Charges extraordinaires Revenus extraordinaires	90.8 99.4 42.8	-46.1 95.2 150.3	137.8 233.9 96.5	
RESULTAT OPERATIONNEL Charges extraordinaires Revenus extraordinaires RESULTAT EXTRAORDINAIRE	90.8 99.4 42.8 -56.6	-46.1 95.2 150.3 55.1	137.8 233.9 96.5 -137.4	
RESULTAT OPERATIONNEL Charges extraordinaires Revenus extraordinaires RESULTAT EXTRAORDINAIRE TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	90.8 99.4 42.8 -56.6	-46.1 95.2 150.3 55.1	137.8 233.9 96.5 -137.4	
RESULTAT OPERATIONNEL Charges extraordinaires Revenus extraordinaires RESULTAT EXTRAORDINAIRE TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS Dépenses d'investissement	90.8 99.4 42.8 -56.6 34.1 466.7	-46.1 95.2 150.3 55.1 9.0 514.5	137.8 233.9 96.5 -137.4 0.4 430.1	
RESULTAT OPERATIONNEL Charges extraordinaires Revenus extraordinaires RESULTAT EXTRAORDINAIRE TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS Dépenses d'investissement Recettes d'investissement	90.8 99.4 42.8 -56.6 34.1 466.7 249.1	-46.1 95.2 150.3 55.1 9.0 514.5 271.4	137.8 233.9 96.5 -137.4 0.4 430.1 212.0	
RESULTAT OPERATIONNEL Charges extraordinaires Revenus extraordinaires RESULTAT EXTRAORDINAIRE TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS Dépenses d'investissement Recettes d'investissement	90.8 99.4 42.8 -56.6 34.1 466.7 249.1	-46.1 95.2 150.3 55.1 9.0 514.5 271.4	137.8 233.9 96.5 -137.4 0.4 430.1 212.0	
RESULTAT OPERATIONNEL Charges extraordinaires Revenus extraordinaires RESULTAT EXTRAORDINAIRE TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS Dépenses d'investissement Recettes d'investissement INVESTISSEMENTS NETS	90.8 99.4 42.8 -56.6 34.1 466.7 249.1 -217.6	-46.1 95.2 150.3 55.1 9.0 514.5 271.4 -243.1	137.8 233.9 96.5 -137.4 0.4 430.1 212.0 -218.1	
RESULTAT OPERATIONNEL Charges extraordinaires Revenus extraordinaires RESULTAT EXTRAORDINAIRE TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS Dépenses d'investissement Recettes d'investissement INVESTISSEMENTS NETS	90.8 99.4 42.8 -56.6 34.1 466.7 249.1 -217.6	-46.1 95.2 150.3 55.1 9.0 514.5 271.4 -243.1	137.8 233.9 96.5 -137.4 0.4 430.1 212.0 -218.1	

en millions de francs

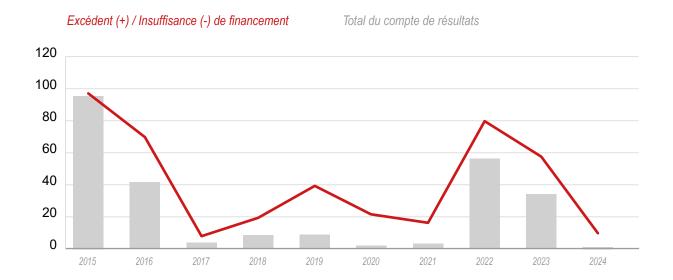
BILAN	31.12.2023	31.12.2024
ACTIF		
Patrimoine financier	2'741.2	2'825.9
Patrimoine administratif	1'854.4	1'844.8
Total de l'actif	4'595.7	4'670.7
PASSIF		
Capitaux de tiers	3'561.4	3'599.3
Capital propre	1'034.3	1'071.4
Total du passif	4'595.7	4'670.7

CLASSIFICATION FONCTIONNELLE

Dépenses brutes et recettes par secteur (en millions de francs)



EVOLUTION DES RESULTATS DU COMPTE



en millions de francs

(2015 - 2017 : selon MCH1) (dès 2018 : selon MCH2) Les actes adoptés durant l'année 2024 par le Grand Conseil sont énumérés ci-dessous et peuvent être consultés au moyen du lien de la <u>page Internet de la législation du canton du Valais</u>. Le message y relatif peut être consulté sur le <u>site internet du Service parlementaire</u>.

Loi d'adhésion du 11 mars 2024 au Concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA) et à la Convention romande sur les jeux d'argent (CORJA)

Publication : e-BO RE-VS15-0000000626 - Réf.-2024-003

Modification du 15 mars 2024 de la loi sur le traitement du personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel (LTSO; RS/VS 405.3)

Publication : eBO RE-VS15-0000000618 - RO 2024-087

Entrée en vigueur : 01.09.2024 - RO 2024-086

Modification du 14 mars 2024 de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam ; RS/VS 836.1)

Publication : eBO RE-VS15-0000000620 - RO 2024-101

Entrée en vigueur : 01.01.2025 - RO 2024-100

Modification du 16 mai 2024 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP; RS/VS 171.1)

Publication: eBO RE-VS15-0000000676 - RO 2024-098

Entrée en vigueur : 01.09.2024 - RO 2024-097

Modification du 16 mai 2024 de la loi sur la police cantonale (LPol; RS/VS 550.1)

Publication : eBO RE-VS15-0000000688 - RO 2024-117

Entrée en vigueur : 01.11.2024 - RO 2024-116

Loi sur les services numériques des autorités du 16 mai 2024 (LSNA; RS/VS 170.8)

Publication : eBO RE-VS15-0000000681 - RO 2024-126

Entrée en vigueur : 01.01.2025 - RO 2024-125

Loi sur l'encouragement des hautes écoles et de la recherche du 15 mai 2024 (LEHER ; RS/VS 420.1)

Publication : eBO RE-VS15-0000000695 - RO 2024-107

Entrée en vigueur : 01.01.2026 - RO 2024-106

Modification du 15 mai 2024 de la loi sur l'encouragement des remontées mécaniques (LERM ; RS/VS 902.1)

Publication : eBO RE-VS15-0000000699 - RO 2024-141

Entrée en vigueur : 01.01.2025 - RO 2024-140

Modification du 16 mai 2024 de la loi sur les participations de l'Etat à des personnes morales et autres entités (LPartEt ; RS/VS 170.3)

Publication: eBO RE-VS15-0000000683 - RO 2024-115

Entrée en vigueur : 01.01.2025 - RO 2024-114

Modification du 15 mai 2024 de la loi sur l'agriculture et le développement rural (LcAgr ; RS/VS 910.1)

Publication : eBO RE-VS15-0000000685 - Réf.-2024-013

Modification du 12 septembre 2024 de la loi fiscale (LF; RS/VS 642.1)

Publication: eBO RE-VS15-0000000841 - RO 2024-152

Entrée en vigueur : 01.01.2024 -01.01.2025 - 01.01.2026 - 01.01.2028 - RO 2024-151

Loi du 11 septembre 2024 concernant l'adhésion à la convention portant révision du concordat sur les entreprises de sécurité

Publication: eBO RE-VS15-0000000850 - Réf. 2024-015)

Loi du 12 septembre 2024 portant sur la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'interdiction de se dissimuler le visage (RS/VS 311.1, 312.2)

Publication: eBO RE-VS15-000000846 - RO 2024-137

Entrée en vigueur : 01.01.2025 - RO 2024-136

Modification du 14 novembre 2024 de la loi sur la santé (LS ; RS/VS 800.1)

Publication : eBO RE-VS15-000000925 - Réf. 2024-018

Modification du 14 novembre 2024 de la loi sur les violences domestiques (LVD; RS/VS 550.6)

Publication: eBO RE-VS15-0000000927 - Réf. 2024-019

Décret modifiant la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques du 13 mars 2024 (LcFH; RS/VS 721.8)

Publication: e-BO RE-VS15-0000000622 - RO 2024-043

Entrée en vigueur : 01.01.2023

Décret concernant l'octroi de mesures exceptionnelles à des acteurs économiques touchés par des événements majeurs et imprévisibles, et exogènes du 15 novembre 2024 (RS/VS 900.110)

Publication : eBO RE-VS15-0000000919 - RO 2024-131 - Ref. 2024-016

Entrée en vigueur : 29.11.2024

Décret concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement dans le cadre du budget 2025 en lien avec la gestion des fonds du 14 novembre 2024 (RS/VS 612.2)

Publication : eBO RE-VS15-0000000921 - RO 2024-147 - Ref. 2024-017

Entrée en vigueur : 01.01.2025

Décret modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles du 14 novembre 2024 (RS/VS 641.5)

Publication : e-BO RE-VS15-0000000923 - RO 2024-148

Entrée en vigueur : 01.01.2025

Décret modifiant la loi sur les constructions du 12 décembre 2024 (RS/VS 705.1)

Publication: eBO RE-VS15-0000000956 - RO 2024-146 - Ref. 2024-021

Entrée en vigueur : 31.12.2024

AFFAIRES PROTOCOLAIRES ET ADMINISTRATIVES

Séances du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat s'est réuni in corpore à 44 reprises en 2024 pour traiter des affaires ordinaires. Il a ainsi pris quelque 5260 décisions. Il a notamment rencontré, dans le cadre de ses séances de travail, la Ville de Sion, la Fédération des communes valaisannes, l'Association de la presse valaisanne, les parlementaires fédéraux valaisans, les préfets et sous-préfets, les commissions de haute surveillance du Grand Conseil ainsi que les Conseils d'Etat des cantons de Vaud et de Fribourg. Le Gouvernement a également procédé à l'assermentation de 727 personnes naturalisées. Il a assermenté cinq notaires et délivré vingt-deux brevets d'avocat et six diplômes de notaire.

Manifestations traditionnelles

Dans le cadre de la cérémonie organisée pour le Nouvel An, le Conseil d'Etat a présenté ses vœux aux présidences du Grand Conseil et du Tribunal cantonal, aux représentantes et représentants du Ministère public, de l'Evêché, de l'Eglise évangélique réformée et de l'Armée, aux membres du Bureau du Grand Conseil, aux parlementaires fédéraux valaisans ainsi qu'aux représentants du district, de la ville et de la bourgeoisie de Sion.

Le Conseil d'Etat a également participé durant l'été à son excursion avec les autorités ecclésiastiques, de même qu'à la sortie présidentielle en compagnie des anciens magistrats. Il a remis le traditionnel plateau-souvenir aux présidents sortants du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, Mathias Delaloye et Christophe Darbellay.

Le Gouvernement a donné une réception en l'honneur des 370 collaboratrices et collaborateurs ayant respectivement totalisé vingt-cinq, trente, trente-cinq, quarante et quarante-cinq ans au service de l'Etat du Valais.

Vingt-quatre citoyennes et citoyens du canton du Valais ont enfin reçu la visite d'un conseiller d'Etat pour leur centième anniversaire ainsi qu'un cadeau offert par le Gouvernement.

Visites et réceptions

Le canton du Valais a reçu en janvier la visite officielle de la consule générale de Turquie İpek Zeytinoğlu Özkan, en février du consul général de France Clément Leclerc, puis en mars de l'ambassadeur d'Italie en Suisse S. E. Gian Lorenzo Cornado. Ils ont été accueillis à Sion, à la Maison de la Préfecture, par une délégation valaisanne emmenée par le président du Conseil d'Etat Christophe Darbellay.

En mai, la traditionnelle excursion de la présidence de la Confédération avec les ambassadrices et ambassadeurs étrangers accrédités en Suisse a fait halte en Valais. Une délégation du Conseil d'Etat leur a souhaité officiellement la bienvenue.

En juin, le Conseil d'Etat a accueilli en Valais la «course d'école» 2024 du Conseil fédéral, conduite par sa présidente Viola Amherd. La Chancellerie d'Etat a organisé à cette occasion, en partenariat avec la Ville de Sion, une rencontre avec la population valaisanne.

Le Conseil d'Etat a reçu en décembre pour une visite confédérale le Gouvernement du canton des Grisons à Martigny.

Prix Rünzi

Le président du Conseil d'Etat Franz Ruppen a remis le prix 2024 de la fondation Divisionnaire F.-K. Rünzi à Lionel Dellberg. Il récompense ainsi le magicien pour son talent exceptionnel et ses représentations qui lui ont valu un succès international, faisant rayonner le Valais en Suisse et dans le monde entier.

Réception de son Eminence le Cardinal Emil Paul Tscherrig

En juin, la Chancellerie d'Etat a organisé, en collaboration avec la Chancellerie de l'Evêché de Sion, la réception de son Eminence le Cardinal Emil Paul Tscherrig dans le cadre de sa nomination en qualité de cardinal par le Pape François. Monseigneur Tscherrig est le troisième prêtre valaisan à recevoir cet honneur, après Henri Schwery et Mathieu Schiner.

Révision du guide protocolaire

En séance du 4 décembre 2024, le Conseil d'Etat a décidé d'alléger son guide protocolaire pour l'adapter davantage à l'évolution de la société. Certaines dispositions ont été assouplies, comme celle qui permet désormais au président du Gouvernement de décider de quelle manière il entend transmettre ses vœux aux autorités et à la population, plutôt que d'organiser chaque année la même réception du Nouvel An.

AFFAIRES JURIDIQUES

Entrée en vigueur de la modification de la LIPDA

La modification de la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Son objectif principal consiste à adapter le droit cantonal à l'évolution du droit fédéral et européen en matière de protection des données. Un juriste délégué à la protection des données a été nommé par le Conseil d'Etat depuis le 1er juin 2024. Directement rattaché à la Chancellerie d'Etat, il a pour tâche de conseiller l'administration cantonale, de promouvoir l'information et la formation des collaboratrices et collaborateurs, de concourir à l'application des prescriptions relatives à la protection des données personnelles, de proposer des mesures s'il apparaît que des prescriptions ont été violées, d'être le point de contact pour les personnes concernées et les autorités de surveillance, enfin, de conseiller sur les questions de transparence.

Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la médiation et nominations

La nouvelle loi sur la médiation administrative (LMA), également entrée en vigueur au 1er janvier 2024, instaure un organe de médiation indépendant. Celui-ci est assuré par deux personnes : l'un des médiateurs est francophone et l'autre germanophone. Ces deux personnes, rattachées administrativement à la Chancellerie d'Etat, travaillent de manière indépendante, impartiale et neutre. Elles interviennent lorsque les tentatives usuelles pour régler le conflit n'ont pas permis de trouver une solution satisfaisante pour les deux parties. Elles tentent de restaurer le dialogue entre les intéressés et de les aider à trouver une solution à l'amiable à leur différend, évitant ainsi des recours auprès des autorités administratives et judiciaires. Leur intervention vise à améliorer le fonctionnement de l'administration.

Traitement des recours

357 recours ont été adressés au Conseil d'Etat, qui est notamment compétent dans les domaines du droit des étrangers, du droit de la construction, du droit de la circulation routière, du droit sur la signalisation routière, du droit de l'énergie, du droit de la santé publique, du droit foncier rural, du droit disciplinaire et du droit de la formation. 303 recours ont été instruits par la Chancellerie d'Etat et soumis au Conseil d'Etat en 2024.

Contrôle et publication de la législation

La Chancellerie d'Etat a assuré le contrôle et la publication des actes législatifs en français et en allemand au Bulletin officiel ainsi qu'au recueil systématique (RS) ou au recueil officiel (RO), qui sont accessibles en ligne sur le <u>site Internet de la législation</u>. 151 actes ont été publiés dans le recueil officiel. La publication électronique fait juridiquement foi, respectivement la version publiée dans le RO.

Avis de droit et conseils juridiques

La Chancellerie d'Etat a apporté son appui juridique aux membres du Gouvernement par des avis de droit divers. Elle a renseigné les services de l'administration, en particulier sur les questions relatives à la protection des données ainsi qu'à l'information du public et à l'accès aux documents officiels articulé autour du principe de la transparence, conformément à la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA).

Commissions

La Chancellerie d'Etat instruit aussi les affaires disciplinaires de l'Etat et préside la Commission consultative pour les dommages causés par un agent envers l'Etat, afin que le Conseil d'Etat puisse se prononcer sur la responsabilité de l'agent. Elle préside également la Commission de sécurité qui peut être saisie par les employés d'Etat en cas de conflits et de violence au travail.

Coordination avec le Grand Conseil

La coordination entre l'administration et le Service parlementaire du Grand Conseil a été assurée par la Chancellerie d'Etat, qui élabore notamment la planification législative.

Traductions

L'unité de traduction de la Chancellerie d'Etat et du Service parlementaire a traduit environ 1200 pages, principalement pour la Présidence et le Grand Conseil. Pour effectuer ces traductions, elle utilise des mémoires de traduction et de terminologie performantes (SDL Trados Studio et MultiTerm) lui permettant de travailler en réseau avec tous les traducteurs de l'administration cantonale et ainsi d'augmenter la quantité et surtout la qualité des traductions effectuées. Elle a en outre veillé à l'entretien et à l'alimentation des bases de données terminologiques (environ 16'900 termes) et de traduction (environ deux millions d'unités de traduction), tout en assurant la coordination entre les traductrices et traducteurs de l'administration cantonale et la collaboration avec les services de traduction des autres cantons et la Section de terminologie de la Chancellerie fédérale. Enfin, l'unité de traduction participe activement à l'élaboration de l'outil de traduction interne de l'administration cantonale «VS-Write».

LOGISTIQUE ET ACCUEIL

Guichet et centrale téléphonique

La Chancellerie d'Etat a répondu à 12'221 appels adressés à son central téléphonique. Elle a procédé à 3265 légalisations et apostilles.

Transport des conseillers d'Etat

Les huissiers-chauffeurs ont parcouru environ 97'500 kilomètres en voitures officielles pour les déplacements des conseillers d'Etat. Ils ont accompagné le président et les membres du Conseil d'Etat dans leurs missions de représentation.

Gestion du courrier

La Chancellerie d'Etat trie et achemine le courrier adressé aux différents services de l'administration cantonale. Elle a également expédié en 2024 plus de 3.4 millions d'envois postaux.

CONDUITE STRATEGIQUE ET CONTROLLING GOUVERNEMENTAL

Appui à l'action gouvernementale

Dans le cadre de la préparation en vue d'éventuelles pénuries d'énergie, des exercices simulant les différents stades d'une pénurie d'électricité ont été organisés afin de vérifier la capacité des services de l'administration à faire face à une telle situation.

La Chancellerie d'Etat a été mobilisée lors des intempéries de juin et juillet 2024, et de la phase qui a suivi ces événements, en tant que responsable de la cellule affaires gouvernementales et juridiques ainsi que de la cellule information de l'Organe cantonal de conduite. Dans ce contexte, elle a en particulier développé une application informatique qui permet la déclaration, le traitement et le paiement des demandes d'aides des personnes sinistrées.

Les travaux d'analyse stratégique, qui seront utiles au nouveau Gouvernement pour l'élaboration de son programme gouvernemental, ont débuté fin 2024.

Controlling et processus budgétaire

Dans le cadre du controlling gouvernemental, la Chancellerie d'Etat a piloté le processus d'élaboration des mandats de prestations stratégiques des départements, qui s'intègre aux travaux préparatoires du budget. Elle a également poursuivi le développement et l'optimisation des outils informatiques utiles à la réalisation des tâches du controlling dans les départements et les services.

Plusieurs analyses et développements d'applications informatiques utiles à la réalisation du controlling ont été réalisés. Elles concernent la gestion des participations étatiques, des mandats de prestations attribués à des institutions et des séances du Conseil d'Etat ainsi que la digitalisation du courrier.

Suivi des interventions parlementaires

Durant l'année 2024, 145 interventions parlementaires ont été acceptées, parmi lesquelles 40 motions et 105 postulats. 41 de ces interventions (8 motions et 33 postulats) sont d'ores et déjà réalisées.

Plus globalement, à la fin 2024, 55 interventions (21 motions et 34 postulats) sont en attente de développement. 85 interventions (30 motions et 55 postulats) sont en attente de traitement et 223 interventions sont en cours d'exécution (40 motions et 183 postulats).

Suivi des objets fédéraux prioritaires et des conférences gouvernementales

En 2024, un accent particulier a été mis sur le suivi régulier et actif des objets fédéraux prioritaires définis par le Conseil d'Etat.

La Chancellerie d'Etat a par ailleurs continué d'assurer, au niveau du canton, le suivi administratif de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), où le canton du Valais est représenté par Roberto Schmidt. Ce dernier est également le représentant du Conseil d'Etat auprès de la Conférence des gouvernements cantonaux des cantons alpins (CGCA / RKGK) au sein de laquelle le Valais est particulièrement actif.

Contacts avec la députation parlementaire valaisanne

Le Conseil d'Etat et la délégation parlementaire valaisanne se sont rencontrés à Berne et à Sion avant les sessions d'été et d'hiver 2024 du Parlement fédéral. A cette occasion, les thèmes suivants ont notamment été traités : le programme d'allégement des finances fédérales, la politique fiscale et financière (valeur locative, impôt réel sur les résidences secondaires, imposition individuelle), la politique énergétique, l'aménagement du territoire, la politique agricole, l'assurance contre les tremblements de terre et la politique des transports. Plusieurs de ces objets ont pu être finalisés en 2024, grâce notamment à l'implication des parlementaires valaisans et des membres du Conseil d'Etat, avec le soutien de la Chancellerie.

Conseil du Léman

En 2024, la présidence du Conseil du Léman a été assurée par Christophe Darbellay. En septembre, à l'occasion des 35^{èmes} fêtes du Rhône et dans le cadre de sa présidence du Conseil du Léman, le canton du Valais, en collaboration avec Chablais Région, a organisé à Monthey une rencontre pour évoquer les bientôt 40 ans de collaboration transfrontalière.

Le Groupe thématique Mobilité du Conseil du Léman, présidé par Franz Ruppen, s'est quant à lui réuni en avril au Centre de maintenance des transports publics genevois (tpg). Les échanges se sont portés sur la durabilité et les stratégies de plusieurs opérateurs de transports publics autour du Léman (Lémanis, CGN), avec également une intervention du chef du Service valaisan de la mobilité sur l'avancée de la ligne ferroviaire Sud-Léman entre Evian et St-Gingolph.

Enfin, l'Assemblée plénière annuelle du Conseil du Léman s'est déroulée au Centre Mondial du Cyclisme – UCI à Aigle en décembre. Le sport a été mis à l'honneur avec des présentations axées sur les grands évènements sportifs internationaux à venir, comme le Championnat d'Europe de football féminin 2025 dont certains matchs auront lieu à Sion, mais également les Championnats du Monde Mountain Bike UCI 2025 qui regrouperont huit disciplines sur divers lieux du canton du Valais.

INFORMATION

Préparation et diffusion de nombreux contenus

IVS a organisé 42 conférences de presse, édité et diffusé 234 communiqués de presse, 43 news et 30 bulletins d'information hebdomadaires du Conseil d'Etat. Ont également été assurés: le suivi des objets gouvernementaux, le soutien au Gouvernement et aux départements en matière de communication, la diffusion de contenus pour le compte d'organismes institutionnels intercantonaux ou d'entités valaisannes d'intérêt public, les réponses aux nombreuses sollicitations des médias, la mise à disposition de photos ainsi que d'une revue de presse quotidienne et de revues thématiques, l'information du personnel de l'administration sur les décisions et projets importants, des envois de masse à l'interne de l'administration (newsletters, offres de cours, etc.), la conception et l'édition du rapport annuel du Conseil d'Etat, divers travaux de conception graphique ainsi que la mise en ligne des procédures de consultations, de rapports ou d'autres contenus à la demande des services. Le magazine online du personnel vis-à-vis a été publié à trois reprises en 2024.

Informations liées aux catastrophes naturelles

Les événements inattendus se sont multipliés en 2024, provoquant des coupures de routes et des inondations. Les intempéries survenues au mois de juin et juillet 2024 ont fait l'objet d'une communication soutenue. Des informations ont été diffusées le plus régulièrement possible tout au long de la crise pour fournir des nouvelles et actualiser les recommandations au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Une <u>page spéciale</u> a été créée sur le site Internet de l'Etat du Valais pour informer les communes, les particuliers et les entreprises des différents dispositifs de soutien existant.

Création d'un compte LinkedIn pour l'Etat du Valais

En plus de X et Instagram, l'Etat du Valais est désormais aussi présent activement sur LinkedIn. L'objectif est d'élargir la présence du canton sur les canaux numériques pour assurer la diffusion de l'information et toucher un large public.

Mise à jour du site Internet

Le design de l'ensemble des pages du site Internet de l'Etat du Valais a été revu, en tenant notamment compte des normes actuelles en termes d'accessibilité numérique. Les contenus web sont ainsi formatés de manière à améliorer leur lisibilité.



L'ENTREE DANS UNE NOUVELLE ERE

A plusieurs égards, 2024 a été une année de transition. Une de ces années où l'on prépare le terrain pour s'assurer que le futur sera (un peu) moins imprévisible. Dans ses activités, en 2024, mon département a voulu se donner les moyens d'anticiper les défis de demain. Cela s'illustre dans de nombreux domaines.

Dans le champ de l'énergie, par exemple, grâce à une nouvelle loi responsable et consciente des enjeux à venir, tout en étant pragmatique, nous nous donnons les moyens d'être un canton qui utilise ses ressources de manière plus efficiente. Ou encore dans le domaine numérique, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les services numériques des autorités. A terme, ce sont près de 300 prestations que les citoyennes et citoyens pourront retrouver sur une seule et unique plateforme. En quelques clics, ces demandes seront traitées plus rapidement qu'aujourd'hui, en évitant notamment des déplacements au guichet.

Dans le domaine informatique, les bases pour les prochaines années ont été posées, avec la validation de la Stratégie 2025+ par le Conseil d'Etat au début 2024. Elle donne le cap à maintenir pour que l'administration cantonale dispose d'une infrastructure répondant aux attentes des utilisatrices et utilisateurs.

Au niveau de la politique immobilière, le Grand Conseil a accepté la proposition d'augmenter le plafond du fonds FIGI, pour pouvoir réaliser nos diverses prestations de manière adéquate. Il s'agit notamment pour les bâtiments administratifs de privilégier la propriété à la location, moins coûteuse pour les finances cantonales.

Enfin, avec le refus de la loi climat, le Conseil d'Etat devra désormais réfléchir de quelle manière il répondra aux défis que posent le changement climatique dans notre canton.

Ces quelques exemples illustrent l'esprit qui habite mon département, à savoir d'anticiper au mieux les problématiques à venir. En faire une liste exhaustive serait illusoire, mais je remercie chaque collaboratrice et collaborateur de mon département, pour leur implication durant ces années où ils ont été à mes côtés.



Roberto Schmidt
Conseiller d'Etat

FINANCES

Compte 2024

Le compte 2024 boucle sur des résultats excédentaires et un capital propre en augmentation, qui atteint 23% du total du bilan.

Le compte se caractérise par des recettes fiscales en forte augmentation par rapport aux valeurs inscrites au budget, des charges d'exploitation maîtrisées dans quasiment tous les domaines (à l'exception des secteurs particulièrement concernés par la crise ukrainienne et migratoire que sont notamment l'asile et l'enseignement), un haut niveau d'investissement avec 533 millions de francs de dépenses brutes, ainsi que l'intégration de dépenses brutes de 142 millions de francs pour les travaux urgents de remise en état suite aux intempéries de l'été 2024.

Le budget 2024 prévoyait des prélèvements sur le fonds de compensation des fluctuations de recettes et sur la réserve de politique budgétaire pour un total de 126 millions de francs. Un prélèvement était aussi envisagé pour financer les intempéries 2024 (soit un coût net de 78 millions de francs). Grâce aux résultats excédentaires du compte 2024, il n'a pas été nécessaire de procéder à ces prélèvements.

Budget 2025

Avec un niveau d'investissement supérieur à 620 millions de francs et des subventions sans caractère d'investissement à des collectivités et à des tiers de 1.79 milliard de francs, le Conseil d'Etat entend poursuivre sa politique de soutien à haut niveau à la population, à l'économie et aux institutions.

Le Gouvernement a alloué des ressources supplémentaires dans les domaines à forte croissance de charges, notamment la santé publique, les dangers naturels, les hautes écoles et l'enseignement spécialisé. Le budget prévoit également des mesures en faveur du personnel soignant et du personnel enseignant. De plus, la population pourra bénéficier de la révision fiscale pour les personnes physiques.

Pour équilibrer le budget malgré ces aides ciblées, le Conseil d'Etat a dû adopter des mesures spécifiques, telles que la stabilisation des dépenses, le report de projets, des mesures d'efficience dans tous les départements et le gel du financement de certains fonds.

FISCALITE

Aperçu des taxations fiscales

Le Service cantonal des contributions (SCC) encaisse chaque année près de 1.4 milliard de francs de recettes fiscales. En raison de la croissance démographique, économique et des modifications législatives, la charge de travail s'est accrue. Grâce au processus de digitalisation mis en place par le SCC, une partie de cette augmentation a pu être absorbée. La moyenne par taxateur est de 4600 dossiers pour les personnes physiques dépendantes et de 1600 pour les personnes morales. Ce rapport est nettement supérieur à la moyenne intercantonale.

Changements de pratique

En ce qui concerne le traitement fiscal des successions non partagées, le SCC avait jusqu'à présent la possibilité d'imposer les communautés héréditaires en tant que telles, soit en tant que sujet fiscal indépendant. A partir de la période fiscale 2024, toutes les communautés héréditaires recevront une nouvelle déclaration d'impôt et seront tenues d'attribuer les revenus et la fortune à chacun des héritiers, qui seront alors imposés sur leur part respective de la succession. Il appartient à chaque héritier de demander le remboursement de l'impôt anticipé sur la base de sa part dans l'hoirie auprès de son canton de domicile.

Une autre nouveauté concerne l'imposition des prestations en capital des piliers 2 et 3a qui, selon la volonté du Parlement valaisan, seront désormais facturées peu de temps après leur versement et non plus seulement dans le cadre de la taxation ordinaire.

Révision partielle de la loi fiscale cantonale

Le 12 septembre 2024, le Grand Conseil a adopté la révision partielle de la loi fiscale. De nombreuses déductions fiscales pour les personnes physiques ont été augmentées ou nouvellement introduites. Il a également été décidé de réduire les barèmes fiscaux cantonaux pour le revenu et d'augmenter la déduction sociale pour les impôts sur la fortune. Les allègements fiscaux, qui profitent principalement au renforcement du pouvoir d'achat des citoyennes et citoyens du canton, s'élèvent au total à 69 millions de francs par an pour les impôts cantonaux et à 24.6 millions de francs pour les impôts communaux. L'entrée en vigueur de la réforme est échelonnée entre 2024 et 2026.

PERSONNEL

Prestations

En sa qualité de service central, le Service des ressources humaines (SRH) soutient le Conseil d'Etat dans la définition et la mise en œuvre de la politique du personnel. Il conseille les supérieurs hiérarchiques dans la gestion des ressources humaines et du développement organisationnel et veille à l'application uniforme des dispositions en matière de droit du personnel. Le SRH gère notamment le versement de plus de 11'000 salaires (mensuels), le traitement d'environ 9000 postulations et 460 mises au concours, l'organisation de 130 séminaires de formation continue avec plus de 1800 participantes et participants, la formation de 175 apprentis et 230 stagiaires, la gestion des temps et les mesures de santé et de sécurité pour environ 3500 collaboratrices et collaborateurs.

Evaluation des fonctions (EVAFO)

Par décision du Conseil d'Etat de mai 2023, un projet d'évaluation des fonctions au sein de l'Administration cantonale a été lancé. Cette analyse de l'évaluation des fonctions s'inscrit dans le cadre des travaux du réexamen du statut du personnel enseignant et soignant. Il poursuit, entre autres, l'objectif de classifier les postes par des critères standardisés à l'instar d'autres administrations publiques et de garantir ainsi, notamment, la qualité des prestations afin de faire face à la pénurie de spécialistes. Divers travaux préparatoires ont été menés. Un comité de pilotage réunissant tous les départements, les membres de la commission de classification et des consultants a été constitué.

Extension de la couverture du salaire en cas d'incapacité de travail

A la suite de différentes études, le projet d'ordonnance sur l'indemnisation de la perte de gain en cas de maladie et d'accident non professionnel du personnel de l'Etat du Valais a été élaboré sous la conduite du SRH en intégrant tous les partenaires importants. Suivant le processus législatif, après consultation par le Grand Conseil, l'ordonnance a été adoptée par décision du Conseil d'Etat avec une mise en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Le coworking comme nouvelle forme de travail

L'Etat du Valais offre à son personnel des formes flexibles de travail depuis plus de vingt ans. Cette offre a été complétée dès le 1^{er} avril par la mise en place d'espaces de coworking dans le cadre d'un projet-pilote. Ce projet doit permettre aux collaboratrices et collaborateurs d'avoir la possibilité de travailler dans des locaux adaptés et adéquats en dehors de leur lieu de travail habituel ou de leur bureau à domicile. Un bilan sera élaboré et définira la suite qui sera donnée à cette nouvelle offre de travail flexible.

Enquêtes de satisfaction

Le Conseil d'Etat évalue périodiquement la satisfaction de son personnel. Pour la première fois, le Département des finances et de l'énergie (DFE) et le Département de l'économie et de la formation (DEF) ont réalisé de manière coordonnée une enquête de satisfaction auprès du personnel de l'Administration cantonale (sixième édition) et du personnel enseignant (deuxième édition). L'objectif consiste à mesurer leur degré de satisfaction et à identifier les points à optimiser dans les conditions de travail offertes, afin de pouvoir ensuite apporter des mesures concrètes d'amélioration.

INFORMATIQUE

Stratégie informatique cantonale

Le déploiement de la Stratégie informatique fait l'objet d'un rapport détaillé au Grand Conseil, comme pour les années précédentes. La future stratégie informatique 2025+ a été présentée au Conseil d'Etat. Elle propose principalement de soutenir l'Etat du Valais pour les changements nécessaires à sa transition numérique.

Activités et réalisations

Voici quelques activités et réalisations notables :

Cellule sécurité

- Le programme de sensibilisation à la cybersécurité à l'attention des utilisatrices et utilisateurs s'est poursuivi.
 Une formation spécifique d'une journée a été dispensée à tout le personnel de l'informatique.
- L'outil en ligne de sensibilisation à la cybersécurité (elearningcyber.ch) a été proposé aux communes.
- Des recommandations en matière d'utilisation d'outils d'intelligence artificielle (IA) ont été émises.
- Une stratégie cantonale de cybersécurité est en cours de finalisation par le groupe de travail Cybersécurité
 Valais.
- La cellule a participé activement à la mise sur pied d'un exercice de crise «cyber» impliquant l'activation de l'Organe cantonal de conduite (OCC).

Projets / développement

- Plus de 12'000 tâches récurrentes du Service cantonal de l'informatique (SCI) sur les douze derniers mois ont été automatisées.
- La signature électronique a été intégrée à de nouvelles applications, notamment ECM.
- Un concept pour une application de caisse a été défini, testé et validé.
- La solution ePdir (paiements directs) a également été adaptée aux nouveautés de la politique agricole 2025.
- Une solution de commande de matériel de pompiers a été mise en place.
- L'application eVendange a été migrée vers le dernier standard technologique.
- L'application « listes permanentes » a été mise à jour en vue de son intégration dans la nouvelle solution eBadge.

 Une application permettant de gérer le financement spécial pour les risques météorologiques ou phytosanitaires a été développée.

Architecture

- La solution SharePoint de gestion documentaire a été définie comme cible privilégiée pour le portail des autorités valaisannes.
- Des solutions d'intelligence artificielle générative sont testées pour proposer une solution globale et sécurisée au personnel de l'Etat en y accordant un budget et des ressources raisonnables. Un groupe de travail interservices a été établi à cet effet.
- Une étude a été réalisée et «Fido 2, Web Authentication, WebAuthen» simplifiant grandement les accès sécurisés aux prestations offertes au personnel de l'Etat a été mise en place.
- Un projet d'étude a été mené sur la simplification de l'authentification des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat utilisant des systèmes hors réseau.
- Une plateforme de partage d'informations est en cours de déploiement afin de tenir les nombreux prestataires informatiques de l'Etat du Valais au courant des avancées technologiques et des mises à jour attendues.

Infrastructures

De nombreux projets de mise à disposition, de modernisation, d'extension ou de sécurisation des infrastructures ont été menés, notamment :

- □ la mise à niveau des environnements de stockage, de backup et d'archivage des données,
- la mise en place de l'infrastructure du nouveau système d'aide à l'engagement de la Police (112/117),
- la consolidation du troisième site (Disaster Recovery),
- la négociation des conditions d'achat de licences lorsque des entreprises ont été rachetées et donc des changements tarifaires opérés,
- la migration de la suite bureautique standard vers Office 365 Apps for Enterprise (environ 50% du parc),
- la mise en place d'un nouveau call center et du support pour le Service de l'administration numérique (portail citoyen),
- □ la modernisation du parc informatique client pour les Tribunaux et le Ministère Public,
- la modernisation de la génératrice du Datacenter primaire, la modification de son installation électrique pour permettre la connexion d'une deuxième génératrice en cas de pénurie électrique ou blackout, la modernisation de l'environnement de production de froid et de la supervision ainsi que la mise en place de remontées des consommations électriques et du calcul de l'efficacité énergétique,
- l'extension et la migration du réseau cantonal sur vingt nouvelles localisations,
- la migration du Firewall Police sur l'infrastructure de sécurité du SCI,
- la mise en fonction des sites pour le nouveau réseau Police/Polycom.

Plan de continuité d'activités (PCA) et gestion de crise :

Un PCA en cas de cyberattaque a été mis en place. Le SCI a également participé à l'exercice concernant les plans de continuité des activités des services en cas de pénurie électrique.

ADMINISTRATION NUMERIQUE

Loi sur les services numériques des autorités

En 2024, le Service de l'administration numérique (SAN) a poursuivi l'établissement des bases légales nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie sur les services numériques des autorités valaisannes. Lors de sa session de mai, le Grand Conseil a adopté la loi sur les services numériques des autorités valaisannes qui n'a fait l'objet d'aucun référendum. En conséquence, le Conseil d'Etat a élaboré l'ordonnance y relative. Au terme de la consultation, il a arrêté leur entrée en vigueur au 1er janvier 2025.

Portail des prestations numériques des autorités

Le SAN a également poursuivi les travaux de déploiement du portail des prestations numériques des autorités. S'appuyant sur des services de base tels que le compte personnel, les services d'identification et d'authentification, de paiement en ligne et de notification par e-mail, le portail sera mis en ligne en janvier 2025. Il rassemblera, sur une seule et même plateforme, une quarantaine de prestations déjà existantes ainsi que deux totalement intégrées : l'obtention d'un extrait du registre des poursuites pour soi-même et la consultation des documents du dossier fiscal pour les personnes physiques.

Afin d'accompagner la mise en ligne du portail, un support aux usagers a été mis en place. Cinq vidéos explicatives portant sur l'utilité du portail, les moyens d'identification, le compte personnel et les deux prestations intégrées complètent le support.

Finalement, une analyse portant sur les variantes d'intégration des prestations communales a été lancée.

ENERGIE

Retour des concessions hydrauliques

Dans les prochaines décennies, de nombreuses concessions pour l'utilisation de la force hydraulique arriveront à échéance. En vertu de la loi cantonale sur l'utilisation des forces hydrauliques (LcFH), le canton a le droit d'acquérir une participation de 30% au maximum dans la société hydroélectrique lorsque la ou les communes qui disposent de la force octroient ou renouvellent une concession de droits d'eau pour un aménagement existant.

Le canton du Valais a décidé d'exercer son droit de participation à hauteur de 30% pour l'aménagement hydroélectrique d'Orsières, avec effet à l'échéance des concessions actuelles, soit le 18 janvier 2027, et de vendre cette participation aux Forces motrices valaisannes (FMV SA) en vertu de la LcFH. Avec une production moyenne annuelle nette d'électricité d'environ 100 GWh, l'aménagement hydroélectrique d'Orsières représente une quantité d'énergie intéressante pour le Valais.

Programme Bâtiments

Le montant total des subventions versées en 2024 est de 32.9 millions de francs. Si l'on déduit la contribution fédérale de 18.5 millions de francs financée par la taxe sur le CO_2 , la contribution cantonale nette pour 2024 s'élève à 14.4 millions de francs. Les nouveaux engagements pris envers des tiers ont atteint 45.5 millions de francs en 2024.

Solaire photovoltaïque

Le Conseil d'Etat a mis sur pied, en septembre 2022, une task force cantonale chargée d'anticiper, d'accompagner et de coordonner le traitement des dossiers d'autorisation pour les grandes installations photovoltaïques. Suite au rejet par le peuple, en 2023, du décret concernant la procédure d'autorisation de construire de grandes installations photovoltaïques, et comme souhaité par le Grand Conseil avec l'acceptation du postulat «Parcs solaires alpins: une table ronde pour gagner la course!», cette task force a organisé une table ronde réunissant les acteurs de la production d'énergie et de l'acheminement, les représentants du monde politique (canton et communes concernées) et des milieux de défense de l'environnement. Cette table ronde s'est déroulée le 18 juin 2024 et s'inscrit dans le contexte particulier du Solarexpress et de la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales découlant de l'acceptation par le peuple, le 9 juin 2024, de la modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité. Celle-ci pose les bases d'une augmentation rapide de la production d'électricité à partir de sources renouvelables (solaires, éoliennes et hydrauliques) en Suisse. Elle fixe le principe que les cantons veillent à ce que leur plan directeur désigne, en particulier, les zones qui se prêtent à l'exploitation d'installations solaires revêtant un intérêt national.

Ainsi, la table ronde a constitué une première étape dans les discussions qui vont se poursuivre avec les différentes parties prenantes pour définir des critères qui permettront au canton de cibler des sites se prêtant à la production d'électricité renouvelable, en particulier grâce aux grandes installations solaires d'intérêt national, en considérant les divers intérêts en présence et en préservant au mieux la nature et le paysage.

Loi sur l'énergie

Après plus de trois ans de travaux, la nouvelle législation sur l'énergie a été définitivement adoptée par le Grand Conseil suite à l'approbation de l'ordonnance sur l'énergie lors de sa session de juin 2024. La nouvelle loi cantonale sur l'énergie et son ordonnance d'application entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Elles prévoient de nombreux changements au niveau des exigences légales et des justificatifs énergétiques. Afin d'accompagner et d'aider les acteurs de la transition énergétique, des <u>webinaires et des ateliers de formation</u> sont mis en place.

Indicateurs énergétiques des communes

Afin de sensibiliser la population à la transition énergétique, le Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH) a mis en ligne différents <u>indicateurs énergétiques</u> qu'il est possible de consulter par commune. Ces derniers se présentent sous la forme de fiches d'information contenant par exemple l'approvisionnement en chaleur, la production photovoltaïque ou encore l'approvisionnement en électricité sur le territoire communal. Cette démarche s'intègre dans le cadre de la stratégie énergétique cantonale qui poursuit comme vision à long terme (2060) un approvisionnement 100% renouvelable et indigène et fixe des objectifs intermédiaires à l'horizon 2035.

IMMOBILIER ET PATRIMOINE

Investissements

Les constructions suivantes ont été mises en service en 2024 : le bâtiment cellulaire de Crêtelongue à Granges, l'Ecole professionnelle de Viège, l'extension de la Prison de Sion, la première étape de la modernisation et de l'extension du parc immobilier de la Castalie à Monthey, le Pôle musical de Sion et l'installation de tir indoor à Sion.

Les principaux objets suivants sont pour leur part en cours de construction : la centrale d'engagement de Sierre, le collège Ella Maillart de Sion, le centre Eterpys à Conthey, la centrale de chauffage et les salles de sport de Brigue. S'y ajoutent des objets auxquels le Service immobilier et patrimoine (SIP) intervient en qualité de maître d'ouvrage délégué, à savoir les dossiers du Campus de la Santé à Sion et de l'EDHEA de Sierre.

Plusieurs concours d'architecture ont été organisés, comme celui de l'extension du centre scolaire de Savièse, de l'école primaire de Viège, des salles de sport supplémentaires à Grimisuat, du cimetière de Vionnaz, de l'EMS de Vouvry et de la HES-SO de Brigue.

Gérance et entretien des immeubles

Pour répondre aux besoins de l'Administration cantonale, les travaux de rénovation et de standardisation se sont poursuivis dans les bâtiments de l'Etat. Un effort particulier est mis sur le remplacement des chauffages utilisant des énergies fossiles et l'installation de panneaux photovoltaïques.

Centre de compétence FIGI

L'outil métier a été finalisé avec l'attribution des étiquettes énergétiques et le suivi des consommations énergétiques du parc immobilier. Un projet lié à l'efficacité énergétique a également été mis en place pour les bâtiments gros consommateurs en énergie, de même que le renforcement de la communication sur les approches innovantes liées au climat et à la durabilité.

Patrimoine

A Valère, les travaux de restauration et de sécurisation du mur nord-ouest et de la tour d'angle sud-ouest se poursuivent. 33 nouveaux chantiers de restauration de monuments historiques subventionnés ont débuté.

Le canton a mis sous protection neuf monuments historiques, dont huit classés en note 2 et un en note 1. Une commune a homologué son inventaire cantonal. 4078 nouvelles fiches ont été créées dans l'inventaire des bâtiments du Valais (IBA) en 2024, portant le total à 35'380 fiches. Quatre communes ont homologué leur inventaire communal et deux communes ont homologué une partie de leur inventaire communal.

Un guide, une exposition et un livre bilingue intitulé «Les Ponts sur le Rhône en Valais » ont été coordonnés par la section patrimoine. Cinq plaquettes consacrées aux monuments historiques ont été publiées.

1000 visiteurs ont participé aux Journées européennes du patrimoine. Des communications ont été réalisées dans le cadre des Fêtes du Rhône et du film «Terre de passage».

Finances, administration & gestion des immeubles

Le SIP a attribué une dizaine de locaux supplémentaires et acheté des bureaux, une halle et deux parcelles à Sion. Il a effectué les démarches administratives pour l'augmentation du fonds FIGI à 800 millions de francs ainsi que pour le futur achat de deux bâtiments au centre-ville de Sion.

DURABILITE

Agenda 2030 cantonal

Le Conseil d'Etat a mis en œuvre le programme de développement durable 2024. Celui-ci vise à améliorer l'exemplarité en matière de durabilité dans l'administration, à renforcer les outils utiles aux écoles, au secteur privé et aux communes, ainsi qu'à favoriser l'émergence de projets innovants et de partenariats. Le programme soutient également le développement de stratégies pour coordonner les actions climatiques ou la durabilité dans les établissements subventionnés du domaine santé-social.

Politiques climatiques

A la suite d'un référendum, la loi cantonale sur le climat a été refusée en votation populaire en novembre 2024. Le Conseil d'Etat va donc mener des réflexions avec les acteurs concernés sur la nouvelle stratégie climatique et notamment sur les moyens à déployer. L'état des lieux climat est en cours d'actualisation avec un bilan des risques et des gaz à effet de serre ainsi que la cartographie des îlots de chaleur du canton.

Des mesures dédiées aux communes, à la gestion de l'eau et de la forêt ou encore à l'agriculture ont été définies durant l'année avec les parties prenantes.

Projets innovants

Ces dernières années, quatre appels à projets ont permis de soutenir 45 projets innovants en termes de durabilité, montés en partenariat avec le milieu scolaire ou la société civile. Ils touchent de nombreuses thématiques telles que la consommation, l'énergie, la formation, l'intégration ou encore la santé. Un bilan a permis de démontrer le succès de cette approche qui encourage les collaborations. Elle sera reconduite auprès des communes.

STATISTIQUE ET PEREQUATION

Activité statistique, scientifique et technologique

Sous l'angle statistique et scientifique, le Service de statistique et de péréquation (SSTP) a travaillé sur la mise en œuvre du premier programme pluriannuel de statistique 2024-2028 défini selon l'article 12 de la loi sur la statistique publique cantonale. Une consultation de l'ensemble des services étatiques et des observatoires a ainsi été lancée durant l'été 2024 pour recenser l'ensemble des projets statistiques à l'Etat du Valais, avec ou sans base légale.

Sous l'angle technologique, 2024 a été marquée par la poursuite de la mise en place du Data Warehouse (DWH) du service qui permettra d'assurer la bonne gestion, la qualité et la sécurisation de la donnée dans le service qui possède de très nombreuses données sensibles. Ce DWH occupera une place centrale au sein d'un système de Business Intelligence et permettra de s'adapter rapidement au développement fédéral (digitalisation et Data Science).

Péréquations financières intercantonale et intercommunale

Le SSTP a encaissé 884.1 millions de francs en 2024 au titre de la péréquation intercantonale, soit 40.2 millions nets de plus qu'en 2023 en termes de paiements compensatoires. Quant à la péréquation financière intercommunale, elle a permis de verser 55.5 millions de francs aux communes valaisannes et 7.5 millions de francs dans le fonds de rigueur. Pour la première fois depuis sa mise en œuvre en 2012, la nouvelle péréquation financière intercommunale est demeurée quasiment stable entre 2023 et 2024.

L'année 2024 a été marquée par la publication du troisième rapport d'efficacité de la péréquation intercommunale pour la période 2020-2023. Le Conseil d'Etat a décidé de maintenir le système actuel, qui donne entière satisfaction, et a présenté ses résultats au Grand Conseil en automne 2024.



UN CANTON FORT DE SA DIVERSITE, TOURNE VERS L'AVENIR ET FIDELE A SES VALEURS

Le temps file et nous voyons déjà poindre la fin de la législature 2021-2025.

Grâce au travail de tous les membres du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), ces années nous ont offert un vaste terrain pour renforcer ce qui fonctionne, mais aussi pour agir, construire et oser innover là où des besoins émergent.

L'année 2024 n'a pas fait exception et il est impossible de lister ici tous les projets menés par le DSSC et ses services. S'il fallait en citer quelques-uns, on pourrait retenir:

 la signature d'une convention collective de travail pour les soins de longue durée (EMS et CMS), améliorant les conditions salariales et la dotation du personnel soignant,



Mathias Reynard
Conseiller d'Etat

- □ la mise en place d'un soutien financer pour les soins dentaires destiné aux familles en situation précaire,
- le lancement du système eBadges permettant de lutter efficacement contre le travail illégal,
- la révision de la loi sur la santé, incluant l'interdiction de vente de puffs sur le territoire cantonal, l'interdiction des thérapies de conversion et la création d'un poste d'infirmier cantonal,
- la révision de la loi sur les violences domestiques, renforçant la prise en charge des auteurs et la reconnaissance des enfants comme victimes à part entière,
- e le lancement d'un plan canicule, destiné à protéger les personnes qui travaillent en extérieur,
- l'enquête sur les besoins menée directement auprès des personnes en situation de handicap,
- l'analyse de l'évolution de la situation sociale par un monitorage de la pauvreté,
- " l'étude sur le logement pour les personnes à faibles revenus.

Le rapport annuel témoigne des multiples projets qui ont vu le jour, des objectifs atteints et des défis relevés. Il n'est pas qu'un simple bilan. Il illustre également une vision: celle d'un Valais fort de sa diversité, tourné vers l'avenir, mais fidèle à ses valeurs.

Poursuivons sur cette lancée pour faire du Valais un canton toujours plus solidaire, innovant et prêt à relever les défis de demain.



SANTE PUBLIQUE

Loi sur la santé

Le Grand Conseil a accepté la révision partielle de la loi sur la santé, adoptant ainsi la limitation de l'admission de certaines spécialisations médicales, la possibilité d'introduire une taxe de garde, la création d'un poste d'infirmier cantonal, l'extension des compétences des pharmaciennes et pharmaciens, l'interdiction des thérapies de conversion ainsi que l'interdiction de la vente de puffs.

Initiative sur les soins infirmiers

La task force cantonale «soins infirmiers» a rendu son premier rapport et a été chargée par le Conseil d'Etat de poursuivre ses travaux. Divers projets ont été déposés auprès de la Confédération en vue d'un cofinancement fédéral, concernant notamment les aides à la formation.

Soins de longue durée

Les travaux en vue de la révision de la planification et de la loi sur les soins de longue durée ont débuté. Ils intégreront également les enjeux sociaux.

La convention collective de travail (CCT) pour les soins de longue durée est entrée en vigueur en mai 2024. Celleci permet d'harmoniser les salaires, les conditions de travail et la dotation du personnel des EMS et des CMS. Les travaux en vue d'un rapprochement avec la CCT de l'Hôpital du Valais (HVS) sont en cours.

Le nouveau modèle de financement des soins à domicile a été finalisé et mis en consultation.

Soins dentaires

La modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) a été adoptée par le Grand Conseil, permettant ainsi l'octroi d'une aide financière aux soins dentaires aux ménages de condition économique modeste dès 2025. En parallèle, des mesures de promotion d'une bonne santé bucco-dentaire sont en cours de mise en œuvre.

Masterplan pour la médecine ambulatoire

Les travaux visant à soulager le service de garde et les urgences hospitalières se sont poursuivis durant l'année. Un projet-pilote de voie de médecine générale sur le site des urgences de Sion a été mis en œuvre et évalué positivement par les différentes parties prenantes. Des réflexions sont en cours en vue de pérenniser ce type de dispositif. En parallèle, l'équipe mobile d'intervention rapide (EMIR) a été déployée dans le Chablais. Un projet similaire est à l'étude pour le Valais central. Les recherches de solutions pour améliorer la régulation médicale se poursuivent.

Hôpital du Valais (HVS)

Suite aux expertises sur la situation financière de l'HVS et ses capacités d'investissement, une cellule dédiée à la mise en place des conditions favorisant un retour à l'équilibre financier a été créée. Un groupe de travail a également été nommé pour évaluer l'opportunité d'un financement des infrastructures de l'HVS par le fonds FIGI.

Les travaux pour la révision de la planification hospitalière en soins somatiques aigus ont débuté. La mise en consultation du rapport d'évaluation des besoins est prévue au cours du premier semestre 2025.

Pour renforcer la santé psychique des jeunes et des adolescents, le Conseil d'Etat a décidé de soutenir financièrement la mise en place par l'HVS d'équipes mobiles d'intervention dans le milieu (EMIM). Elles seront déployées durant le premier semestre 2025.

Planification des secours

Les experts mandatés par le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) ont remis leurs recommandations. Sur cette base, l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS) a établi un rapport d'évaluation des besoins qui sera mis en consultation début 2025 en vue notamment d'une adaptation du nombre d'ambulances reconnues dans la planification. Dans l'intervalle, des mandats temporaires ont été attribués (ambulances de Sion et de Monthey) et les modalités de subventionnement des ambulances ont été adaptées.

TARMED

Le Conseil d'Etat a fixé un tarif d'autorité pour les prestations médicales ambulatoires de l'HVS. La valeur du point a été fixée à 0.89 franc à partir du 1^{er} janvier 2024, soit une augmentation de deux centimes par rapport au tarif précédent. Pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2023, la valeur de point reste inchangée, soit à 0.87 franc.

Soins palliatifs

Conformément à la nouvelle loi cantonale sur les soins palliatifs et l'encadrement de la pratique de l'assistance au suicide en institution (LSPASI), un poste de responsable cantonal en soins palliatifs a été mis au concours et pourvu par deux personnes à temps partiel.

ACTION SOCIALE

Office de coordination des prestations sociales (OCPS)

Les efforts mis en œuvre dans le recouvrement des pensions alimentaires ont permis au Bureau de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (BRACE) de maintenir un taux élevé de recouvrement cette année encore. Le BRACE effectue dorénavant des poursuites par voie électronique.

Le centre LAVI continue à être fortement sollicité et ouvre, en moyenne, 147 nouveaux dossiers de victimes par mois. Cette année 2024 a été marquée par la révision de la loi cantonale sur les violences domestiques, qui permettra de protéger encore mieux les victimes, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants.

La coordination de la politique pour les générations 60+ a développé un annuaire présentant les ressources à disposition de cette population en Valais. En outre, neuf communes ont obtenu un soutien financier pour des diagnostics participatifs sur les besoins des seniors. Huit projets de réalisation d'activités avec les seniors ont reçu un soutien financier dans le cadre d'un second appel à projets.

Au niveau social, plusieurs rapports sur la situation valaisanne ont été dévoilés, dont notamment un monitoring de la pauvreté dans le canton. Les recommandations qui y sont consignées seront une boussole pour le développement des politiques sociales cantonales.

Office de l'asile (OASI)

1350 personnes relevant du domaine de l'asile sont arrivées en 2024. Le travail des équipes reste à flux tendu avec la présence de 6854 bénéficiaires sur le territoire valaisan en fin d'année 2024, auxquels s'ajoutent 1100 bénéficiaires gérés par la Croix-Rouge.

Un accent particulier a été mis sur la scolarisation et la formation linguistique afin de renforcer encore l'intégration socioprofessionnelle des enfants et des jeunes adultes sur le long terme.

L'Unité de soins pour les personnes migrantes issues du domaine de l'asile a poursuivi son développement et assure maintenant le rôle de gestion de l'accès aux soins au sein de la plupart des centres d'hébergement collectif. La réunification des fratries au sein de l'orphelinat de l'école des Missions à Saint-Gingolph en collaboration avec les autorités vaudoises a également été un fait marquant de l'année 2024.

Office de coordination pour les questions dans le domaine du handicap (OCQH)

Durant cette année 2024, différents projets importants pour l'inclusion, l'autodétermination, la liberté de choix, l'accessibilité et les droits des personnes en situation de handicap ont été préparés et développés. Les projets « Outil d'évaluation des besoins des personnes en situation de handicap » et l'enquête des besoins pour la planification de l'offre de prestations 2025-2028 contribueront à renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap.

L'année 2024 a été une année anniversaire : celle des vingt ans de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) et des dix ans de la ratification de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) par la Suisse. Ces anniversaires ont été célébrés au travers des Journées nationales d'actions sous le slogan « avenir inclusif » et ont rencontré un beau succès en Valais. Ces anniversaires ont permis de mettre en lumière des progrès déjà réalisés, de créer des synergies et des réseaux. Ces collaborations sont essentielles, car il reste encore un long chemin à accomplir pour que l'on puisse parler d'un « présent inclusif ».

Le projet-pilote e-accessibilité au Service de l'action sociale (SAS) a démarré en février 2024. Il vise l'amélioration du site web du SAS en matière d'accessibilité numérique et de divers formulaires, ainsi que la réalisation d'un guide pratique pour les collaborateurs et collaboratrices, afin de faciliter la mise en œuvre de l'accessibilité numérique au sein de l'administration.

Le Bureau pour les droits des personnes en situation de handicap (BPSH) a également lancé en juin 2024, en collaboration avec la Haute Ecole de Travail Social de Sierre, une enquête interne auprès de l'administration cantonale. Le rapport final a été remis au Département en décembre 2024. Les objectifs principaux étaient d'obtenir une photographie de la situation actuelle des mesures d'inclusion à l'Etat du Valais, afin de pouvoir monitorer les avancées et cibler les prestations à développer prioritairement à l'attention des services.

CULTURE

Stratégie Culture 2030

Validée par le Conseil d'Etat, la Stratégie Culture 2030 définit la vision, les missions et les axes stratégiques du Service de la culture pour les prochaines années en matière de conservation du patrimoine, d'encouragement des activités culturelles et de coopération. Elle est notamment mise en œuvre autour des quatre axes suivants : sauvegarder, soutenir, honorer et valoriser.

Sauvegarder

Les Archives de l'Etat du Valais ont accueilli 88 nouvelles entrées, dont les fonds des ingénieurs civils François-Marc Glauser et Victor Gross, ainsi que ceux de l'association valaisanne Alpagai.

Dans une démarche novatrice, la Médiathèque Valais-Martigny a testé l'utilisation de l'IA dans l'analyse et l'indexation des archives de Rhône FM.

Des découvertes archéologiques significatives ont eu lieu en 2024. A Martigny, les fouilles de l'insula 6 ont mis au jour des traces antérieures au forum claudien, enrichissant ainsi la compréhension de l'histoire urbaine de la région. Les nécropoles découvertes à Salquenen et à Nax ont de même révélé des aspects cruciaux des pratiques funéraires et de la démographie au début de la chrétienté.

SANTE. AFFAIRES SOCIALES ET CULTURE

Soutenir

2024 a vu le lancement de la CarteCulture Valais en partenariat avec Caritas Valais. Destinée aux personnes bénéficiant de réductions de primes d'assurance-maladie, cette carte donne accès à des rabais auprès de 114 partenaires dans les domaines de la culture, du sport et de la formation.

Le soutien au domaine de la musique a été renforcé avec la première édition du programme «Jeunes Talents Musique», soutenu par la Confédération, et la pérennisation du dispositif «Salto!», qui vise à accompagner les musiciens émergents.

La Médiathèque Valais a annoncé l'entrée en vigueur du Plan directeur des bibliothèques valaisannes 2024-2028, qui structure l'évolution des bibliothèques autour de six axes stratégiques.

Honorer

Les Prix culturels 2024 de l'Etat du Valais ont récompensé Elisabeth Joris, historienne, qui a reçu le Prix culturel, et Pierre-André Milhit, président de la Société des écrivains valaisans, qui a été honoré du Prix spécial. Le chanteur Théo Marclay (Nuit Incolore), la compositrice Ella van der Woude et le magicien Lionel Dellberg ont reçu un Prix d'encouragement.

Le Prix Culture et Economie 2024 a été décerné au Verbier Festival, renforçant ainsi la reconnaissance des initiatives qui lient culture et économie.

Valoriser

La réouverture de l'Ancienne Chancellerie a été l'un des temps forts de l'année des Musées cantonaux. Cet espace rénové a accueilli deux expositions du Musée d'art du Valais: le duo Lang/Baumann et Troposonic de Raphael Stucky.

Par ailleurs, suite au concours architectural lancé en 2023 pour le pavillon d'accueil et la future salle souterraine situés sur le site de l'ancien Pénitencier, le jury a arrêté son choix sur le projet proposé en commun par les bureaux d'architecture Max Dudler AG, à Zurich, et Diserens Maurel architectes, à Lausanne.

Une étude sur la provenance de 125 œuvres de la collection du Musée d'art a été présentée en octobre, en parallèle de l'exposition *Lumière sur les œuvres. Enquête sur la provenance de la collection.*

Le Musée d'histoire a présenté *Valais Sound System* au Pénitencier, une immersion dans les paysages sonores du canton, en collaboration avec l'UNIL et l'EDHEA.

La Médiathèque Valais-Martigny a mis en valeur l'histoire de la publicité à travers l'exposition *Sale % Tout doit disparaître!*. Les célébrations des 50 ans de la Médiathèque Valais–Saint-Maurice ont, quant à elles, permis de fédérer le public autour d'événements festifs et variés.

Les Archives de l'Etat du Valais ont développé un outil permettant d'effectuer des recherches plein texte dans les recensements manuscrits de la population valaisanne du XIX^e siècle, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives de recherche et de consultation. Deux expositions ont par ailleurs permis d'explorer des thématiques sociétales et historiques: *Un fleuve en fête. Un siècle de Fêtes du Rhône entre Suisse et France*, en partenariat avec la Médiathèque Valais, et *Medical Borders*, un projet interdisciplinaire réalisé avec l'EDHEA autour du contrôle sanitaire aux frontières.

CONSOMMATION ET AFFAIRES VETERINAIRES

Sécurité des denrées alimentaires

Dans le but de maintenir son rôle de garant des bonnes pratiques et de la sécurité alimentaire, le Service de la consommation et affaires vétérinaires (SCAV) met en place de nouvelles stratégies d'analyse et redirige sa présence sur le terrain dans des domaines spécifiques. En 2024, des contrôles dans la vente et la production de compléments alimentaires se sont poursuivis et des campagnes d'analyses de pathogènes problématiques en Suisse et en Valais, comme la listéria ou les légionelles, ont été menées.

L'eau, cet or bleu

Les événements climatiques de 2024 ont mis sous pression les ressources en eau du canton. L'eau potable et les eaux de baignades naturelles ont été particulièrement surveillées et analysées suite aux intempéries de cet été. Cela rappelle la nécessité d'une stratégie globale de la gestion de l'eau déjà impactée par l'empreinte humaine et les micropolluants comme les PFAS. La collaboration avec les communes est au centre des préoccupations du SCAV, afin d'assurer la qualité et la disponibilité de l'eau.

Santé animale et humaine

La surveillance des épizooties est une mission importante et les projets menés sur le plan national ont demandé un investissement particulier. En plus de la lutte contre la diarrhée virale bovine et de la résurgence de la maladie de la langue bleue, un programme d'envergure de lutte contre le piétin chez le mouton a démarré en 2024. Le travail considérable généré par les interventions de contrôle et de gestion de l'épizootie doit permettre la réduction de la prévalence de cette maladie.

Protection des animaux et affaires canines

Le nombre d'annonces continue d'être élevé, reflet de la sensibilité de la société sur ce thème. Cette tendance est également marquée pour les incidents liés aux chiens, notamment les morsures et comportements agressifs, qui témoignent de la nécessité, exprimée par le Grand Conseil, de réévaluer la législation. Un renforcement des exigences relatives à la formation des détentrices et détenteurs d'animaux pourrait garantir un encadrement plus strict, dans un souci de sécurité publique et de bien-être animal.

POURSUITES ET FAILLITES

Formation du personnel et optimisation des processus internes

Afin de promouvoir en permanence les compétences professionnelles et l'engagement de ses collaboratrices et collaborateurs, le service a mis l'accent sur la formation du personnel. Des formations internes ont ainsi permis d'approfondir les connaissances techniques afin de limiter les erreurs de procédures. L'accent a également été mis sur les processus internes des offices des poursuites, afin de les optimiser et de développer la numérisation selon le cadre légal fixé. L'objectif est d'augmenter la productivité et de travailler de manière plus efficiente. Grâce à une gestion du personnel à long terme et à l'accompagnement de la relève, le Service des poursuites et faillites (SPF) a essayé d'anticiper les départs à la retraite et les inévitables pertes de savoir qu'ils impliquent.

Modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite

La modification de l'article 43 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) au 1^{er} janvier 2025 revêt une importance centrale. Elle redéfinit en effet les conditions d'ouverture d'une faillite dans le but d'éviter les faillites abusives. Pour les créances de droit public, une procédure de faillite sera à l'avenir ouverte à l'égard des entreprises inscrites au registre du commerce en lieu et place d'une poursuite par voie de saisie comme

précédemment. De nombreuses entreprises, qui ont déjà des problèmes de liquidités et des poursuites en cours sur saisie, seront désormais confrontées à l'ouverture d'une faillite. Les offices des faillites sur l'ensemble du territoire suisse se préparent à une augmentation massive des ouvertures de faillites.

Mise en œuvre des recommandations de la COGEST

Dans son rapport du 30 août 2022, la Commission de gestion (COGEST) a demandé l'analyse de la haute surveillance LP dans le canton du Valais. Cette analyse est terminée et le rapport est désormais disponible. La délimitation de la haute surveillance nécessite une reformulation de l'article correspondant dans la loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LALP). Cette modification sera soumise pour validation au Parlement en 2025.

PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

eBadges

Afin de lutter plus efficacement contre le travail au noir et la concurrence déloyale dans le secteur de la construction, trois ans après son lancement, l'Etat du Valais va déployer le système eBadges.

Développé sous la forme d'un partenariat public-privé avec les milieux patronaux et syndicaux, ce nouvel outil est conçu pour améliorer et simplifier le contrôle des activités sur les chantiers. Il vise tout à la fois à protéger les travailleurs, à simplifier les démarches administratives et l'accès aux marchés publics, à lutter contre la concurrence déloyale et à assurer aux adjudicateurs la conformité de leurs prestataires.

Le Conseil d'Etat a décidé de rendre obligatoire eBadges dès le 1^{er} juillet 2025 sur tous les chantiers de construction pour les marchés de gré à gré et sur invitation de l'Etat du Valais. Ce faisant, l'Etat et ses partenaires s'engagent pour des marchés publics exemplaires.

Canicule: protéger efficacement les personnes travaillant à l'extérieur

Le canton du Valais est toujours plus régulièrement confronté à des épisodes de canicule. Les personnes actives à l'extérieur doivent donc être protégées par des mesures efficaces, afin de limiter les risques pour leur santé.

Initié par le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), le Service de protection des travailleurs et des relations du travail et le Service de la santé publique, en collaboration avec les partenaires sociaux, un plan canicule pour les personnes professionnellement actives a été adapté et mis sur pied.

Les communes ont notamment été invitées à laisser les entreprises entamer les travaux en extérieur plus tôt, afin que les travailleurs soient moins exposés lors des heures les plus chaudes de la journée. Parallèlement, un projet-pilote destiné à monitorer les risques a été lancé. Ainsi, une centaine d'ouvriers volontaires du Service de la mobilité et d'entreprises privées ont été dotés de bracelets-alarme destinés à prévenir les coups de chaleur au moyen de l'enregistrement de la température interne. Le bilan de ces mesures sera tiré début 2025.

EGALITE ET FAMILLE

Violences domestiques

Le Parlement a adopté, en une lecture unique, la révision partielle de la loi contre les violences domestiques (LVD). Les modifications apportées ancrent une approche intégrée des violences domestiques et permettent notamment un renforcement de la prévention, une réduction de la récidive et une amélioration de la protection des victimes.

SANTE. AFFAIRES SOCIALES ET CULTURE

L'exposition *Plus fort que la violence*, destinée aux jeunes, était de retour en Valais, à Brigue, Sierre et Monthey. Encadrées par des spécialistes du terrain (police, LAVI, centres SIPE, OPE et associations spécialisées), plus de 1400 personnes ont visité cet espace pédagogique bilingue visant la prévention des violences domestiques.

Grâce à une formation en ligne dédiée, les pharmacies, en tant qu'espaces sûrs et accessibles, deviennent un nouvel acteur au sein du réseau d'intervention contre les violences domestiques.

Egalité

Réunis à Sion, les sept ministres romands de l'égalité ont défini des pistes communes d'action afin de promouvoir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. La rencontre a été organisée sous l'égide d'egalite.ch, co-présidée en 2024 par le Valais.

Afin de favoriser l'engagement politique et public des femmes, l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) a dispensé des formations sur la carrière politique, la gestion des réseaux sociaux et l'affirmation de soi.

Lutte contre les discriminations LGBTIQ

Le premier rendez-vous des diversités à la Foire du Valais a permis de donner de la visibilité à la réalité des personnes LGBTIQ. Dès le printemps, les affiches de la troisième campagne cantonale de sensibilisation ont illustré positivement le vécu de ces personnes en Valais.

Familles

La sexualisation précoce des enfants a fait l'objet d'une formation et d'une conférence données par Francine Duquet. Professeure de renom au département de sexologie de l'Université du Québec, la sexologue a permis de comprendre les enjeux et a donné des pistes concrètes de prévention adaptées à l'âge des enfants. Son intervention a rassemblé plus de 150 parents et spécialistes.



INTENSE ET RICHE, DEUX ADJECTIFS **QUI CARACTERISENT 2024**

Les inondations du début de l'année ont contraint le site industriel de Sierre à arrêter ses activités durant de nombreux mois. Au-delà des aides immédiates comme les indemnités RHT, nous avons travaillé d'arrache-pied à la recherche de solutions permettant une reprise rapide et la pérennisation de la présence des entreprises Novelis et Constellium en Valais.

Nous avons aussi élaboré des solutions pour donner à l'agriculture des perspectives à long terme, tout en faisant face aux défis du changement climatique et de l'apparition de nouveaux ravageurs.

convention-programme quadriennale de Valais/Wallis Promotion (VWP), approuvée par le Grand Conseil, fixe les lignes de la promotion intersectorielle. Quant à la création de la société Energypolis SA en charge du parc de l'innovation du Valais, elle constitue la dernière étape de la création complète de la chaîne de valeur du Campus Energypolis.

Dans le secteur de la formation, nous avons lancé l'implémentation du paquet de mesures à hauteur de 30 millions de francs pour améliorer les conditions de travail du personnel enseignant. Nous avons également débuté la mise en œuvre de la stratégie de l'éducation numérique. Des réflexions sur la définition d'une vision de la formation professionnelle en Valais pour faire face au défi de la pénurie croissante de main-d'œuvre ont été initiées. La création de l'Université du Valais est également en bonne voie.

Les défis complexes de cette année intense et riche ont pu être relevés grâce au travail professionnel d'une équipe motivée.



Thirte -Christophe Darbellay Conseiller d'Etat

ECONOMIE, TOURISME ET INNOVATION

Promotion économique Valais

<u>Promotion économique Valais</u> a traité 203 demandes d'entreprises, d'investisseurs et des milieux économiques pour des aides financières, des soutiens à l'innovation ainsi que pour l'accompagnement dans diverses démarches administratives. Des contacts avancés ont été établis avec près de 53 entreprises étrangères intéressées par un développement de leurs activités en Suisse.

Révision de la loi sur la politique économique cantonale

La loi sur la politique économique cantonale (LPolEco) est en cours de révision. L'avant-projet a pour but de soutenir et de favoriser l'activité économique dans le canton et de définir les tâches, les organes et les mesures permettant d'atteindre les objectifs de la stratégie économique cantonale. Il sera mis en consultation au printemps 2025.

Soutien au développement de l'économie touristique, industrielle et créative

A travers la nouvelle politique régionale (NPR), le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI) a poursuivi son soutien au développement de l'économie touristique, industrielle et créative. Le programme de mise en œuvre de la NPR 2024-2027 permet d'apporter un soutien aux économies créatives. Dans le domaine du cinéma, le soutien à la Valais Film Commission (VFC) a été reconduit pour la période 2025-2028, avec un maintien de l'ancrage du bureau de la VFC auprès de Valais/Wallis Promotion (VWP) et un renforcement des moyens alloués. Dans le domaine de la création numérique, le projet PRISM (programme de mise en réseau, d'innovation et de soutien aux métiers créatifs) a été initié par un appel à projets.

Promotion intersectorielle du Valais

Avec la convention-programme 2025-2028 approuvée par le Grand Conseil, le Département de l'économie et de la formation (DEF) et VWP ont établi les principes de coopération pour la promotion intersectorielle du Valais pour les quatre années à venir.

Campus Energypolis

La création de la société Energypolis SA marque une étape clé pour renforcer les collaborations entre les personnes actives dans la recherche et les entreprises sur le Campus Energypolis. En juin, six nouvelles chaires de l'EPFL dédiées aux énergies renouvelables et à la captation du CO₂ ont été annoncées, portant à vingt-deux le nombre total de chaires d'ici 2032. L'objectif est de faire du Valais un centre national pour l'énergie verte. Le Swiss Polar Institute a reconduit son festival, sensibilisant notamment les jeunes au réchauffement climatique, et l'EPFL a ouvert un bureau à Sion pour promouvoir les métiers scientifiques auprès des jeunes.

Aéroport de Sion

Au terme de la consultation publique, le Conseil d'Etat a renoncé à exploiter l'aéroport comme outil économique et touristique. La gestion reste en mains de la Ville de Sion.

Valais4you

L'année 2024 a été riche pour valais4you. Quatre capsules vidéo ont mis en avant des talents locaux dans leur quotidien et des participations à des foires et conférences ont renforcé la visibilité du Valais et de ses entreprises en Suisse. La stratégie de valais4you a également été adaptée.

Métiers de la montagne

Le portail des métiers de montagne (Montagne-Pro), lancé en 2015, a fait l'objet d'un lifting avec des mises à jour technologiques et sécuritaires. La nouvelle version de la plateforme offre aux prestataires un processus accéléré, l'assurance de données sécurisées et une interface plus intuitive.

AFFAIRES JURIDIQUES DE L'ECONOMIE

Nouveau droit des marchés publics

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le canton du Valais est soumis au nouvel accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) ainsi qu'à sa législation d'application cantonale (LcAIMP) et à son ordonnance d'application (OcMP).

Au cours du premier semestre, le Service juridique des affaires économiques (SJAE) s'est concentré sur la formation des adjudicateurs au nouveau droit des marchés publics. Parallèlement, le SJAE a élaboré des instruments pour faciliter la mise en œuvre du nouveau droit des marchés publics et a préparé les adjudicateurs à la mise en service de la plateforme d'information SIMAP, dont la nouvelle version a été mise en service le 1er juillet 2024.

Statistique des marchés publics

En mars 2024, le SJAE a en outre établi <u>la statistique des marchés publics 2023</u> de l'administration cantonale qui peut être consultée, comme celles des années précédentes, sur le <u>site internet</u> du canton du Valais.

Droit foncier rural

En 2024, le SJAE a traité 1978 dossiers d'application du droit foncier rural.

AGRICULTURE

Une production sous pression

De nouveaux ravageurs sont apparus en Valais : le scarabée japonais et le frelon asiatique. Ils s'ajoutent aux nuisibles déjà présents, comme la cochenille farineuse ou la mouche suzukii, ainsi qu'aux maladies, comme le feu bactérien ou la flavescence dorée. La production végétale est donc sous pression, d'autant plus que la liste des produits phytosanitaires homologués se réduit régulièrement. A cela s'ajoutent des marchés compliqués, avec des prix qui stagnent alors que les coûts de production augmentent.

Un projet d'envergure pour un vignoble moderne

La structure foncière actuelle du vignoble valaisan représente un frein à sa rentabilité et à son développement, tant sur le plan économique qu'environnemental ou paysager. L'analyse réalisée par le Service de l'agriculture, en collaboration avec la branche, confirme ce constat. Le projet «Vignoble du 21° siècle» prévoit des mesures de modernisation et de rationalisation des structures, pour un volume global d'investissement de 170 millions de francs sur quinze ans. Le Conseil d'Etat soutient la démarche et a décidé de demander au Grand Conseil l'octroi d'un crédit-cadre de 141 millions de francs.

Une stratégie arboriculture et cultures maraîchères à l'horizon 2030

L'Etat du Valais et l'Interprofession des fruits et légumes du Valais (IFELV) ont collaboré à l'élaboration d'une stratégie arboriculture et cultures maraîchères 2030 qui démontre la volonté commune de contribuer à une production agricole durable et résiliente, par la création de valeurs économiques, sociales et environnementales.

«TERROIRS, marché et ateliers»

Dans le cadre de la stratégie de promotion des produits agricoles, le Service de l'agriculture, en collaboration avec les interprofessions agricoles et VWP, a organisé à Châteauneuf la première édition de «TERROIRS, marché et ateliers». Une quarantaine de productrices et producteurs ainsi que deux régions hôtes d'honneur, le Jura et la Vallée d'Aoste, ont attiré plus de 2000 personnes.

Dix ans de promotion de la biodiversité et de la qualité du paysage

La Politique agricole fédérale 2014-2017 (PA14-17) a initié de grands changements dans le système des paiements directs, avec un fort accent mis sur les aspects floristiques et paysagers, particulièrement sur les alpages. Au total, 165 millions de francs ont été investis en Valais, dont 50 millions de francs pour les alpages. Ces programmes et projets vont se poursuivre, moyennant quelques adaptations attendues pour 2028, avec toujours le même objectif de préserver et de mettre en valeur la richesse de la biodiversité et des paysages ruraux valaisans.

Le Valais séduit les journalistes agricoles internationaux

Dans le cadre du congrès annuel de la fédération internationale des journalistes agricoles, 35 professionnels ont effectué une visite en Valais. Ils ont pu découvrir et apprécier durant une journée la diversité et la richesse de l'offre agricole valaisanne et la gastronomie qui lui est liée.

INDUSTRIE, COMMERCE ET TRAVAIL

Situation sur le marché du travail

Le nombre moyen de personnes au chômage a augmenté à 4845 (+822) en Valais en 2024. Le taux de chômage cantonal a également augmenté à 2.7% (+0.4 point). Le taux par région est de : 1.1% (+0.2 point) dans le Haut-Valais, 3.2% (+0.5 point) dans le Valais central et 3.4% (+0.7 point) dans le Bas-Valais. Le taux suisse a augmenté pour atteindre 2.4% (+0.4 point).

Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) à la suite des inondations de juin 2024

Le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) a reçu 60 demandes d'indemnités, provenant principalement des vallées de Viège, de la région sierroise et du Val de Bagnes. Tout a été mis en œuvre pour gérer de manière efficiente cet afflux de dossiers et apporter un soutien rapide aux employeurs. Les entreprises ont finalement fait un usage moins important des indemnités en cas de RHT par rapport à ce que l'on pouvait craindre au moment du dépôt des demandes.

Forum Emploi Valais 2024

En octobre 2024, le Forum Emploi Valais, en partenariat avec Avenir Industrie Valais (AIVW) et les offices régionaux de placement (ORP), a organisé son premier job-dating au Campus Energypolis à Sion, dédié aux métiers de l'industrie. Treize entreprises et une centaine de candidates et candidats présélectionnés ont participé à cet événement dynamique. Bien qu'aucun emploi n'ait été garanti, de nombreuses entreprises ont exprimé leur intérêt pour certains profils et ont souhaité reprendre contact avec les candidats rencontrés.

Journée cantonale de la collaboration institutionnelle (CII)

Plus de 350 participantes et participants se sont réunis le 19 septembre à Monthey dans le cadre de la <u>journée cantonale de la CII Valais</u> pour réfléchir aux défis de l'intégration socio-professionnelle et de la santé mentale dans le contexte migratoire. L'Agenda Intégration Suisse a été présenté, mettant en lumière trois axes clés : la formation, la préparation au marché du travail et l'intégration sociale. Deux experts de la santé mentale ont souligné l'importance d'une approche personnalisée, tenant compte des parcours de vie des personnes migrantes, pour favoriser leur insertion professionnelle.

BOURSES ET PRETS D'ETUDES

Attribution des bourses et prêts d'études

Montants versés en 2024	Bourses (CHF)	Prêts (CHF)	Nombre
Scolarité obligatoire	103'260	0	22
Ecoles préparant à la maturité gymnasiale	3'199'240	0	452
Autres formations générales	3'376'155	28'170	495
Ecoles professionnelles à plein temps	1'461'005	109'350	221
Apprentissages	3'316'480	192'860	541
Maturités professionnelles	185'430	0	37
Formations professionnelles supérieures	484'485	346'830	84
Hautes écoles spécialisées	2'835'355	769'440	442
Universités et EPF	4'524'965	861'575	645
Formation continue	1'685	48'625	8
Total	19'488'060	2'356'850	2814 ⁽¹⁾
Compte 2024 (2)			
Prêts d'études 2024	2.45 millions de francs		
Bourses 2024	19.42 millions de francs		
Prêts d'études à fin 2024			
Nombre de débiteurs	1'669		
Montants	16.52 millions de francs		

⁽¹⁾ Plusieurs personnes en formation ont bénéficié d'une aide pour plusieurs formations durant la même année civile.

ENSEIGNEMENT

Mesures d'attractivité

Toutes les mesures en faveur du personnel enseignant issues du paquet de 30 millions de francs proposé par le DEF et décidé par le Conseil d'Etat en 2023 ont été mises en place. Cela a permis de rendre plus attractif le métier d'enseignant, d'atténuer les écarts relevés dans l'étude comparative sur les conditions salariales du personnel enseignant et de répondre aux problématiques soulevées par la précédente enquête de satisfaction.

Education numérique

Le Conseil d'Etat a validé la Stratégie cantonale de l'éducation numérique. Ses différentes mesures seront mises en place selon trois axes : la mise en place d'un Office de l'éducation numérique, la formation et le développement des infrastructures et des équipements.

Scolarité obligatoire

Pour consolider les compétences nécessaires à la maîtrise du numérique, le Conseil d'Etat a décidé l'introduction de périodes d'éducation numérique à la grille horaire dès l'année 2024/2025. Le département a aussi proposé que les capacités transversales soient travaillées de manière spécifique.

La diminution du temps de présence devant les élèves (de 32 périodes hebdomadaires à 30 à l'école primaire et de 26 à 25 au cycle d'orientation) a permis d'augmenter le temps consacré à la collaboration avec les collègues et les rencontres avec les spécialistes, notamment.

⁽²⁾ Ces montants tiennent compte des transitoires (montants versés en 2024 qui concernent le semestre d'automne 2023 et montants à verser en 2025 qui concernent le semestre d'automne 2024).

A la suite du retrait de l'assurance invalidité de l'analyse et du financement des technologies d'aide aux élèves présentant des troubles de l'apprentissage, l'Office de l'enseignement spécialisé a préparé un dispositif de substitution qui sera opérationnel au 1^{er} janvier 2025.

L'année a été marquée par l'arrivée non planifiée d'une trentaine d'élèves en situation de handicap alors que les structures adaptées se trouvaient déjà à pleine capacité.

Secondaire II général

L'adoption en août 2024 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) du règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale offre l'opportunité de redessiner les contours de cette formation.

La crise liée aux abus et aux comportements inappropriés au sein de l'Abbaye de St-Maurice a débouché sur une stricte séparation entre cette institution et l'établissement scolaire qui porte désormais le nom de Lycée-Collège de St-Maurice.

Des consignes relatives aux mesures de compensation des désavantages et à l'utilisation d'IA génératives ont été établies afin d'harmoniser les pratiques.

Le stage long en emploi à la Haute école pédagogique du Valais

Le stage long en emploi est un modèle de formation qui permet de prendre en compte la réalité du terrain et de réduire la pénurie de personnel enseignant tout en assurant la qualité de la formation. Ce dispositif permet de former les étudiantes et étudiants de manière optimale en articulant étroitement la formation professionnelle et pratique. A la rentrée 2024/2025, le modèle du stage long en emploi, déjà en place dans le Haut-Valais, a également été déployé dans le Valais romand.

Bureau des échanges linguistiques

Un intérêt de plus en plus soutenu des directions d'école, du personnel enseignant et des parents pour la mobilité des jeunes témoigne de l'importance croissante accordée aux échanges linguistiques. L'agence nationale Movetia et le Bureau des échanges linguistiques (BEL) soutiennent cette dynamique. Le stand du bilinguisme à la Foire du Valais a parfaitement illustré cet engouement pour les échanges linguistiques. Enfin, le « Concept des langues » a été actualisé.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Transition entre l'école obligatoire et le monde du travail

Le Service de la formation professionnelle (SFOP) renforce l'accompagnement des jeunes lors de la transition entre l'école obligatoire et le monde du travail. Cette phase importante de changement demande une attention particulière. Les enseignantes et enseignants de première année d'apprentissage jouent un rôle clé en facilitant cette transition, contribuant ainsi à prévenir les résiliations de contrats d'apprentissage. Un concept cantonal coordonne les mesures de compensation des désavantages, avec pour objectif principal d'aider les jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers à s'intégrer au premier marché du travail.

Maturité professionnelle technique blended learning

Le SFOP a lancé une filière innovante : la maturité professionnelle technique post-CFC. Ce programme hybride associe cours en présentiel et apprentissage en ligne. Pour les entreprises, cette offre contribue à fidéliser des talents. Ce projet pilote répond aux besoins actuels de conciliation entre vie privée, professionnelle et académique.

Groupe « Offensive de la formation professionnelle »

Face aux défis croissants liés à la pénurie d'apprentis et aux besoins changeants de l'économie valaisanne, le groupe « Offensive de la formation professionnelle », composé de représentantes et représentants de l'Etat et des milieux professionnels, a travaillé pour définir une vision commune de la formation professionnelle en Valais. Parmi ses propositions figure la création d'un comité de pilotage supervisant les actions prioritaires, le développement de programmes flexibles et innovants ainsi que le renforcement des synergies entre tous les partenaires.

Intégration des jeunes issus de la migration

L'augmentation du nombre de jeunes migrants dans le Haut-Valais nécessite le renforcement des mesures d'intégration. Des offres alternant cours et stages en entreprise ont été mises en place. Elles favorisent l'acquisition de compétences tout en assurant une meilleure intégration au monde professionnel.

Innovation numérique

Le SFOP, du fait de son fort lien avec le monde du travail, suit de près l'évolution des techniques et des outils numériques. Les priorités incluent le développement d'outils pédagogiques numériques pour les enseignants, l'alignement des moyens d'enseignement avec la réalité professionnelle et l'accès renforcé à l'enseignement numérique pour les jeunes.

Infrastructures des écoles professionnelles

Depuis août 2024, les apprenties et apprentis de la santé, du social, de l'informatique et des sciences de la vie bénéficient d'un nouveau bâtiment à Viège.

Les travaux préparatoires de la construction du Campus EDHEA/Ecole de couture à Sierre sont en cours. Les nouveaux locaux seront disponibles à la rentrée scolaire 2027/2028.

Le Grand Conseil a augmenté le fonds FIGI permettant d'envisager de nouvelles infrastructures à Monthey dans le domaine de la chimie et à Martigny dans les domaines de la santé et du social.

FORMATION TERTIAIRE

HES-SO

Depuis le 1^{er} septembre 2024, le conseiller d'Etat Christophe Darbellay préside le Comité gouvernemental de la HES-SO. Sous sa présidence ont été adoptés la Convention d'objectifs 2025-2028 ainsi que son plan financier de développement.

Dans le cadre des mesures de la Task force Soins infirmiers, la Haute école de santé (HEdS) a lancé en septembre 2024 le bachelor en soins infirmiers à temps partiel. Cette nouvelle modalité de formation permet aux étudiantes et étudiants de mieux concilier études et vies professionnelle et privée.

Loi d'encouragement des hautes écoles et de la recherche

En mai 2024, le Grand Conseil a adopté la loi cadre d'encouragement des hautes écoles et de la recherche, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Etudes à distance

Le Conseil d'Etat a nommé le groupe de travail chargé de proposer un projet de loi faisant d'UniDistance Suisse l'Université du Valais. La procédure de consultation aura lieu en 2025.

Avec le Gouvernement tessinois, le Conseil d'Etat a approuvé le renouvellement de la convention d'affiliation entre la Fernfachhochschule Schweiz (FFHS) et la Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana (SUPSI) du 19 décembre 2003. Cette convention intègre l'évolution des bases légales fédérale et cantonale, précise les engagements des cantons responsables (Tessin) et de localisation (Valais) et définit les instances externes de recours.

Task force Soins infirmiers

Le Conseil d'Etat a validé la demande de contributions fédérales pour soutenir la formation pratique et les aides à la formation en soins infirmiers ES et HES, ainsi que deux projets visant à améliorer le rôle des praticiennes et praticiens formateurs et l'intégration des nouveaux collaborateurs et collaboratrices.

Formation continue du personnel enseignant

Le Conseil d'Etat a adopté le règlement concernant le subventionnement de la formation continue individuelle pour le personnel enseignant de la scolarité obligatoire et du secondaire II général.

Orientation scolaire, professionnelle et de carrière

Le cours d'éducation des choix est finalisé dans les trois années du cycle d'orientation pour le Valais romand.

Treize cycles d'orientation (1400 élèves et 210 entreprises impliqués) ont organisé des Rallyes Entreprises.

Près de 300 personnes de plus de 40 ans ont bénéficié des prestations viamia et six participantes ont suivi le cours Carrière au féminin destiné à aider les femmes souhaitant retrouver un emploi.

Système d'information et qualité

Le Service des hautes écoles (SHE) a élaboré un cockpit de pilotage et d'aide à la décision sur les effectifs des étudiants tertiaires. Il a obtenu la certification Valais Excellence par la voie Economie Positive. Cette certification implique un engagement à promouvoir le développement durable et la responsabilité sociétale.

JEUNESSE

Accueil extrafamilial de jour

Le programme dédié aux enfants allophones présente des résultats très encourageants. Il facilite significativement leur intégration et leur parcours scolaire.

Office pour la protection de l'enfant (OPE)

Le projet pilote du consensus parental déployé dans le Bas-Valais a fait l'objet d'une large évaluation. En prévision de son maintien et de son extension dans tout le canton, il sera nécessaire d'adapter certains modules et de renforcer les ressources.

Institutions spécialisées

La fondation La Chaloupe ouvre deux nouvelles structures pour les enfants de sept à douze ans : «La Villa » avec six places d'accueil et «Le Cocon », également avec six places.

Office éducatif itinérant

Les enfants souffrant de troubles du spectre de l'autisme bénéficiant d'une intervention précoce intensive attestent, après douze mois de suivi, de progrès significatifs sur tous les domaines du développement. Des études récentes font mention d'une augmentation de +20 points de QI à la fin du traitement intensif.

Promotion de la jeunesse

La nouvelle version du Parlement des jeunes a siégé pour la première fois en février 2024.



LES FRUITS DE LA COLLABORATION

L'année 2024 nous aura démontré la pertinence de l'anticipation et d'une collaboration optimale. En effet, c'est au cœur des crises que l'on mesure le bien-fondé d'une vision cohérente.

Je pense prioritairement aux intempéries de l'été dernier, au Rhône sorti de son lit à Sierre, aux torrents de boue déversés à Saas-Grund et dans le Val de Bagnes, mais aussi à tous les lieux moins médiatisés où les éléments déchaînés ont été contenus.

Partout, l'intervention efficace de spécialistes et de miliciens a permis d'enrayer au mieux la catastrophe. Je remercie celles et ceux qui s'y sont dévoués : sapeurs-pompiers, protection civile, armée, élus, services publics et citoyens, venus des communes, du canton ou du reste du pays.

Ce genre d'intervention impose une méticuleuse préparation et un grand nombre de synergies, pour les personnes, mais aussi pour le matériel et les infrastructures.

Ainsi en est-il du stand de tir indoor de Sion qui a été terminé dans un délai record. Il offre à nos agents des outils de pointe pour assurer leur préparation, en harmonie avec les riverains. En outre, il revêtira une importance accrue pour l'Académie de police, à son départ de Savatan.

En matière d'infrastructure d'entraînement, et dans un tout autre domaine, le Centre sportif cantonal d'Ovronnaz a bénéficié d'une mise aux normes et d'une modernisation indispensable, permettant d'accueillir plus de sportifs et dans de meilleures conditions, tout en optimisant les dépenses énergétiques.

C'est aussi le but fixé par la mise en place du programme Sport&Eau, qui accompagne les propriétaires de terrains de sport dans une stratégie de rationalisation des ressources.

Ainsi, ces réalisations reflètent non seulement les valeurs sportives, phares pour notre jeunesse, mais aussi la volonté de les inscrire sur la durée.

La collaboration de tous a permis à mon Département de faire face aux enjeux de l'année écoulée, tout en gardant en ligne de mire les défis à venir. A chacune et chacun, à tous les services et institutions partenaires, je tiens à dire un grand MERCI.

Ce mot a une plus grande valeur encore ici, puisque ce rapport annuel est aussi le dernier pour moi en tant que conseiller d'Etat.



Frédéric Favre Conseiller d'Etat



AFFAIRES JURIDIQUES DE LA SECURITE ET DE LA JUSTICE

Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)

Dans le cadre de la professionnalisation et de la cantonalisation des APEA en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, le soutien aux curateurs et tuteurs privés a été introduit dans le Valais romand au 1^{er} septembre 2024. Il a été poursuivi dans le Haut-Valais, où il était déjà en place au sein des APEA intercommunales.

Le Service juridique de la sécurité et de la justice (SJSJ) et l'Association Valaisanne de Médiation (AVdM) ont élaboré conjointement un guide relatif à la médiation dans les procédures de protection de l'enfant. La médiation est un instrument important à disposition des APEA, permettant de privilégier la prévention du conflit et la recherche de consensus entre les parents. Ce guide a été transmis aux partenaires impliqués dans le domaine.

Analyse du Pouvoir judiciaire

Le Conseil d'Etat a décidé en juin 2024 de constituer un groupe de travail chargé d'analyser la mise en œuvre des recommandations de l'expertise Ecoplan concernant la réduction du nombre de tribunaux de district et la spécialisation au sein des tribunaux de première instance en matière de droit civil et pénal, de prendre en considération les interventions parlementaires en la matière et de définir des orientations.

Interdiction de se dissimuler le visage

Le 29 septembre 2023, l'Assemblée fédérale a adopté la loi fédérale sur l'interdiction de se dissimuler le visage, concrétisant l'article 10a de la Constitution fédérale introduit suite à l'acceptation de l'initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » le 7 mars 2021. La mise en œuvre de cette loi au niveau cantonal a nécessité des modifications légales adoptées par le Grand Conseil en une seule lecture lors de la session de septembre 2024. Elles entreront en vigueur au 1er janvier 2025.

APPLICATION DES PEINES ET MESURES

Nouveau centre de détention administrative (CDA)

Situé sur le site de la prison de Sion, le CDA a été mis en exploitation le 3 juin 2024 après trois ans de travaux. Ces nouveaux locaux, totalement séparés des personnes détenues pénalement, favorisent une prise en charge correspondant aux critères actuels. Les heures d'ouverture de cellule, de promenade et d'accès aux unités de vie ont ainsi pu être élargies. Lors de l'engagement du personnel, composé d'un chef de secteur, d'un responsable d'atelier et de six agents de détention, un accent particulier a été porté sur leur aptitude au multiculturalisme et leurs compétences relationnelles.

Travaux au Centre éducatif fermé de Pramont

Le renforcement sécuritaire du site de Pramont a pu être réalisé avec la création d'une clôture périmétrique de sécurité équipée de vidéosurveillance permettant un contrôle de jour comme de nuit. La mise à niveau de la centrale de sécurité apporte également une gestion intelligente de l'ensemble des systèmes sécuritaires. Ces travaux ont été réalisés en étroite collaboration avec le Service immobilier et patrimoine. Grâce à un investissement de plus d'un million de francs, le site bénéficie d'un degré de sécurité adapté au risque actuel.

Numérisation

En 2024, le Service d'application des peines et mesures (SAPEM) s'est engagé dans une transformation numérique majeure avec le projet GINA. La mise en production d'un module centralisé pour la gestion des cas a débuté le 3 décembre 2024. Cet outil centralise et améliore la qualité des données. A terme, il simplifiera les

processus métiers et les interactions entre les différentes unités du SAPEM. Malgré les défis rencontrés par le personnel, il constitue une base solide pour atteindre une digitalisation complète du domaine de l'exécution des peines et mesures.

SECURITE CIVILE ET MILITAIRE

Organe cantonal de conduite (OCC)

Les principes généraux d'organisation et de conduite de l'OCC ont été mis à jour. Dans le cadre de la préparation au risque de pénurie énergétique, des exercices ont été organisés avec tous les services de l'Etat pour la mise à jour de leurs plans de continuité des activités (PCA). Un exercice portant sur le thème de la cybersécurité au niveau cantonal a été mis sur pied.

L'OCC a été mobilisé pour les intempéries et inondations survenues en juin et juillet. Il a coordonné les différentes mesures et l'engagement des ressources, y compris externes au canton.

Protection civile (PCi)

L'entrée en vigueur de la révision de la loi d'application de la PCi au 1^{er} janvier 2024 a modifié la structure de la PCi valaisanne. Elle est dorénavant composée de trois arrondissements. L'office cantonal de la PCi a repris à sa charge le contrôle des abris privés. L'été 2024 a été marqué par un engagement simultané des trois arrondissements PCi pour faire face aux intempéries sur une durée supérieure à guatre semaines.

Office cantonal de la protection de la population (OCPP)

L'OCPP a conduit 34 formations et 38 exercices au profit des partenaires communaux et cantonaux, ainsi que pour des services de l'administration. A l'échelon cantonal, l'OCPP a mis en œuvre le concept de distribution résiliente de carburant pour les forces d'intervention ainsi que le concept de purification et distribution d'eau potable en cas de pénurie grave. Six nouvelles sirènes d'alarme ont été installées afin de couvrir le développement démographique du canton.

Office cantonal du feu (OCF)

Un accent a été mis sur l'uniformisation de la formation des sapeurs-pompiers dans le canton. L'OCF a collecté toutes les mousses d'extinction contenant des PFAS encore présentes dans les corps de sapeurs-pompiers et a procédé à leur élimination. Avec les inondations de l'été, les alarmes des sapeurs-pompiers ont augmenté de près de 25%.

Le nombre de dossiers de construction s'est stabilisé à environ 1000, mais leur complexité s'est accrue. Une augmentation des dossiers de non-conformités des installations thermiques (5278) a été constatée.

Office cantonal des affaires militaires (OCAM)

Le commandement des arrondissements militaires 6 & 10 a poursuivi l'aménagement de ses processus organisationnels en lien avec la transformation numérique de l'Armée suisse.

La section de la taxe d'exemption de l'obligation de servir a repris à son compte la gestion des poursuites liées à son domaine de compétence.

Le Centre logistique cantonal a préparé l'utilisation et l'exploitation de la nouvelle halle de tir indoor sur la Place d'armes de Sion. Il a pleinement assuré les prestations découlant des contrats conclus avec la Confédération, notamment au profit de la Patrouille des Glaciers.

AFFAIRES INTERIEURES ET COMMUNALES

Constituante

Le projet de nouvelle Constitution pour le canton du Valais élaboré par la Constitutante a été soumis au peuple le 3 mars 2024. A l'issue de la votation, le projet de Constitution a été refusé par 68.13% de non contre 27.17% de oui et 4.7% de bulletins blancs ou nuls. La variante (sans le droit de vote et d'éligibilité pour les personnes étrangères en matière communale) a été rejetée par 57.04% de non contre 35.79% de oui. La validité du résultat a été contestée devant le Grand Conseil. Le grief essentiel concernait la formulation des questions posées (projet – variante – question subsidiaire). Par décision du 16 mai 2024, le Grand Conseil, s'appuyant sur la prise de position du Conseil d'Etat et la proposition de sa Commission de justice, a refusé l'entrée en matière sur le recours. L'affaire a ensuite été portée devant le Tribunal fédéral lequel, dans un arrêt du 10 décembre 2024, a rejeté le recours, relevant au passage que « le message explicatif du Conseil d'Etat remis avec le matériel de vote soulignait déjà clairement la possibilité de voter oui à chacune des variantes ».

Elections communales 2024

Les communes valaisannes ont renouvelé leurs autorités à l'automne 2024. Le Service des affaires intérieures et communales (SAIC) a été mis à forte contribution avant, pendant et après les différents scrutins. Il a en effet dû répondre à de nombreuses sollicitations émanant des communes, des partis politiques et des citoyens. En particulier, la modification de la loi sur les incompatibilités a suscité diverses questions et nécessité une information spécifique à l'ensemble des communes valaisannes pour leur rappeler, outre la teneur des modifications, leurs devoirs pour assurer une situation conforme au droit. Il convient de relever enfin que l'obligation de fonctionner posée aux membres des exécutifs communaux par l'article 174 de la loi sur les droits politiques est souvent sous-estimée.

POLICE CANTONALE

Situation sur le plan sécuritaire

En 2024, le Valais reste parmi les cantons les plus sûrs de Suisse. L'année écoulée aura toutefois été particulièrement intense, marquée notamment par le drame de Tête-Blanche qui a coûté la vie à six personnes d'une même famille, dont un officier de la Police cantonale. Cinq homicides ont été commis en Valais, principalement dans des cercles privés. La Police cantonale a par ailleurs constaté une augmentation de la vente et de la consommation de stupéfiants en particulier de drogues très addictives. Les escroqueries sur internet sont également toujours en progression. En 2025, la Police cantonale portera l'effort principal sur ces problématiques.

En matière de circulation routière, le nombre de morts sur les routes valaisannes a quant à lui diminué en 2024, mais la recrudescence des délits de chauffard nécessite de poursuivre la lutte contre les comportements dangereux sur les routes.

Centrale d'engagement et centre des séquestres

Les travaux de construction de la nouvelle centrale d'engagement, à Sierre, et du centre des séquestres « Eterpys », à Conthey, se sont poursuivis en 2024 avec une mise en service prévue respectivement à l'été 2026 et au second semestre 2025.

Inauguration du stand de tir indoor

La Police cantonale valaisanne et l'Armée suisse ont inauguré en 2024 le plus grand stand de tir indoor de Suisse, baptisé « La Tranchée », à Sion. Ce complexe de 7200 m² peut accueillir plusieurs dizaines de tireurs simultanément et respecte les normes environnementales et acoustiques les plus strictes, réduisant considérablement les nuisances sonores et environnementales.

Révision partielle de la loi sur la Police cantonale

En mai 2024, le Grand Conseil a par ailleurs adopté à l'unanimité la révision partielle de la loi sur la Police cantonale pour intégrer les modifications législatives fédérales et la dernière jurisprudence du Tribunal fédéral. Cette révision a également permis d'ancrer les nouvelles structures de la Police cantonale dans la loi, notamment la section d'action rapide, la section cybercriminalité et la structure de la gestion de la menace.

POPULATION ET MIGRATIONS

Intégration

Le Service de la population et des migrations (SPM) a mis en œuvre le troisième programme d'intégration cantonal qui comporte plusieurs domaines d'encouragement, dont l'apprentissage linguistique, la petite enfance ou encore le vivre-ensemble. Lors de la Semaine d'actions contre le racisme, le SPM a par ailleurs publié un rapport sur les expériences de racisme en Valais.

Demandes d'asile

En Valais séjournent 5687 personnes du domaine de l'asile, dont 2430 au bénéfice d'une protection provisoire (S), 2272 admis provisoires (F) et 787 requérants d'asile (N). Les principaux pays d'origine des personnes ayant sollicité l'asile en 2024 sont l'Afghanistan, la Turquie et l'Erythrée.

Biométrie

Suivant la stratégie de décentralisation des prestations, des locaux ont été trouvés pour l'aménagement d'un centre de biométrie dans le Bas-Valais, à Monthey. L'ouverture est prévue durant le premier trimestre 2025.

Migration

Le secteur a poursuivi sa digitalisation : depuis mai, les communes transmettent les dossiers électroniquement au SPM. Cela permet un traitement plus rapide et efficace des demandes, avec un délai moyen de moins d'une semaine pour des demandes standard.

Etat civil et naturalisations

Un nouveau registre informatisé a été déployé dans toute la Suisse permettant notamment la retranscription de la plupart des caractères spéciaux des langues européennes.

727 ressortissantes et ressortissants étrangers ont obtenu la nationalité suisse au terme d'une procédure de naturalisation ordinaire. En sus, 38 Suisses et Suissesses originaires d'un autre canton ont obtenu la citoyenneté d'une commune valaisanne ainsi que la citoyenneté cantonale.

GEOMATIQUE

Mensuration officielle

En 2024, le dernier lot de renouvellement de la mensuration officielle, à savoir celui de Sion, a été finalisé. En tout, 51 lots de renouvellement de la mensuration officielle ont pu être terminés ces dernières années.

Neuf lots de premier relevé dans la zone alpestre ont pu être terminés : Arbaz, Martigny-Combe, Vex, Mont-Noble, Chalais, Bellwald, Saas-Balen, Saas-Almagell et Unterbäch. 51 lots de mensuration dans la zone alpestre sont en cours.

En résumé, la mensuration officielle de 58.2% de la superficie du canton est disponible sous forme numérique conformément au standard de qualité MO93. 95% des mutations de biens-fonds ou de nature peuvent être réalisées sur la plateforme cantonale. La surface restante représente principalement de la zone alpestre, c'est-à-dire des surfaces agricoles, de la forêt et des régions incultivables.

Registre des bâtiments et logements

Le Service de la géoinformation est en charge de la coordination pour la tenue du Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). Le travail de mise en cohérence des données sur les bâtiments de ce registre avec celles de la mensuration officielle et leur enrichissement par des informations complémentaires a été poursuivi. Ce travail a été réalisé pour 48 communes.

Centre de compétence géomatique (CC GEO)

Le CC GEO, en tant que garant des géodonnées du <u>système cantonal d'information du territoire (SIT)</u>, collabore avec environ vingt services cantonaux. Les premières mesures proposées par la stratégie cantonale sur la géoinformation ont été mises en œuvre, à savoir le développement d'outils de contrôle de la qualité des géodonnées en ligne destinées aux mandataires qui produisent des cartes géographiques. En plus, de nombreux webservices ont été mis en place, permettant de mettre en réseau les systèmes d'information et le SIT.

Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière

L'interface utilisateur du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) a été améliorée et l'outil de gestion des dispositions juridiques a été modernisé. L'accès aux dispositions juridiques a été optimisé, c'est-à-dire l'accès aux copies numériques des plans approuvés, des décisions et des règlements.

CIRCULATION ROUTIERE ET NAVIGATION

Décret modifiant la loi sur l'imposition des véhicules à moteur

Suite à un amendement lors du processus budgétaire 2024 et à une motion demandant la suppression du plafonnement de l'impôt sur les véhicules électriques à 160 francs, un décret a été adopté par le Grand Conseil lors de la session de novembre. A partir du 1^{er} janvier 2025, les véhicules électriques seront taxés avec un impôt de base de 90 francs jusqu'à une puissance de 10 kW et un supplément de 15 francs par tranche entamée de 30 kW. Ce décret est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025 pour une durée maximale de cinq ans. Durant ces cinq ans, une loi portant sur le même objet devra être promulguée.

Renouvellement du système d'exploitation Cari

Le système d'exploitation Cari a été développé il y a près de vingt ans et fait maintenant l'objet de renouvellements successifs. Une application permettant de saisir la photo d'identité et la signature pour le permis de conduire à l'aide du smartphone et de transmettre ces données sous forme numérique a pu être développée. Cette nouvelle application a été appréciée par la clientèle et fréquemment utilisée, notamment lors de l'échange du permis de conduire bleu au format papier en permis de conduire au format carte de crédit. D'autres modules suivront au cours des prochaines années, avec de nouvelles innovations dans le domaine de la digitalisation.

Augmentation du parc automobile

L'augmentation du parc de véhicules pour 2024 est de 1.5% et se situe au-dessus de la moyenne suisse qui est de 0.9%. Avec une augmentation d'environ 5600 véhicules entre 2023 et 2024, le parc automobile du canton s'élève à 358'257 véhicules à fin septembre 2024.

Satisfaction de la clientèle

La satisfaction de la clientèle envers les prestations du Service de la circulation routière et de la navigation (SCN) est au centre de ses préoccupations. La société M.I.S-Trend a effectué un sondage via une application online. Plus de 400 personnes ont répondu au questionnaire. Avec un taux de satisfaction totale ou bonne de 90%, l'excellent résultat de l'année précédente a été confirmé.

REGISTRE FONCIER

Marché de l'immobilier

Le marché de l'immobilier valaisan a connu une légère contraction en début d'année 2024 avant de montrer des signes de reprise. Le Service du registre foncier (SRF) a mis en place les mesures nécessaires pour réduire le temps de traitement des réquisitions déposées au registre foncier de Brique.

Modernisation

Le SRF a œuvré pour mettre à disposition ses applications dans le portail citoyen lors de son ouverture prévue en 2025. Un projet d'échanges électroniques entre les notaires et le registre foncier permettant de réduire le travail administratif a également été initialisé.

Fin du programme eRF Valais

2024 marque la fin du programme eRF Valais. Depuis son lancement, il a permis de mener à bien 50 projets contribuant à moderniser de manière significative les pratiques et les outils de travail du SRF.

Le projet d'introduction et d'informatisation du registre foncier fédéral se poursuivra quant à lui dans le cadre des activités opérationnelles du service. Les données seront traitées par étapes avec la mise à disposition de l'ensemble des immeubles et des propriétaires du territoire pour 2027, puis la mise à disposition des charges relatives aux immeubles (hors zones alpestres) pour 2033. Finalement, les zones alpestres seront intégrées pour 2037.

En 2024, les données des communes d'Ayent et de Grône pour la zone alpestre ont été intégrées au registre foncier fédéral à l'issue de la procédure de dépôt public.

SPORT

Projets concrétisés en 2024

En 2024, l'Office cantonal du sport (OCS) a lancé l'opération « SPORT & EAU » destinée à permettre une économie d'eau lors de l'arrosage des terrains de sport.

Il a finalisé la rénovation du centre sportif cantonal «Estelle Balet» d'Ovronnaz (CSCO), en collaboration avec le Service immobilier et patrimoine (SIP), et l'a remis en route. L'inauguration a eu lieu le 28 mars, avec la présentation d'une nouvelle identité visuelle. L'exploitation du centre a été externalisée au niveau de la cuisine, du nettoyage et de la buanderie.

L'héritage des 50 ans de Jeunesse + Sport (J+S) s'est poursuivi avec la troisième semaine du sport, incluant les Wallis Family Games, les Mérites sportifs et des conférences/démonstrations, deux camps inclusifs de six jours à Port-Valais (8-11 ans) et à Tenero (12-15 ans), deux formations pour les éducatrices et éducateurs des UAPE ainsi que des formations pour aide-monitrices et moniteurs de 14 à 18 ans.

Mérites sportifs valaisans

Les Mérites sportifs 2023-24 ont été décernés au Baladin de Savièse le 2 mai 2024.

Palmarès:

- Sportif de l'année : Loïc Meillard (ski alpin)
- Equipe de l'année : Société d'escrime de Sion (escrime)
- Dirigeant de l'année : Chantal Karlen (ski de fond)
- Espoir de l'année : Malorie Blanc (ski alpin)
- Equipe Espoir U23 de l'année : Monthey-Chablais U14 M (basketball)
- Sport handicap : Olivier Burgener et Corentin Buchard (tennis)
- Valeur sportive : Famille Jean-Claude et Olivier Knupfer (karaté)
- Prix spécial : Marius Robyr et Hugo Steinegger (ski alpin)

Statistiques 2024

Le sport en Valais en 2024, ce sont : 194 expertes et experts J+S, 945 coachs, 8437 monitrices et moniteurs, 53'574 enfants ou jeunes, 4260 cours et camps, 965 offres, 4'913'842 francs versés par l'Office fédéral du sport au sport associatif valaisan.

On dénombre également 42 associations sportives,13 groupements à caractère sportif, 917 clubs, 118'192 membres nommément inscrits (dont 43'285 jeunes de 5 à 20 ans) et un montant de 2'437'334 francs octroyé par le Fonds du sport comme contribution annuelle. Grâce à la Loterie Romande, le monde sportif cantonal a reçu en 2024, via le Fonds du sport, un montant global de plus de 6.6 millions de francs.

CHASSE, PECHE ET FAUNE

Chasse

Le plan de tir du cerf a été atteint dans toutes les unités de gestion du canton. 1629 individus ont été abattus durant l'année 2024 (contre 1756 en 2022 et 1578 en 2023), dont 1456 durant la chasse haute (51 dans les districts francs fédéraux (DFF)) et 173 en tirs complémentaires (49 en DFF). La régulation du cheptel de cerfs est nécessaire pour garantir la fonction protectrice des forêts et pour maintenir l'équilibre entre les différentes espèces sauvages. 1762 chamois (1962 en 2023) et 1133 chevreuils (1230 en 2023) ont été prélevés durant la chasse. La baisse générale des prélèvements de chamois s'explique principalement par les mesures de restrictions de chasse prises au niveau cantonal en faveur des jeunes animaux et dans les sous-unités de gestion ainsi que par la prédation accrue du lynx et du loup.

Gestion du loup

En 2024, 56 loups (73 en 2023) ont été formellement identifiés par des analyses ADN (25 femelles, 29 mâles et 2 individus indéterminés). Douze meutes (quatre transfrontalières), dont sept avec reproduction, sont confirmées par le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF). Sur l'ensemble de l'année, 342 animaux de rente ont été tués dans le canton. Dès lors, les conditions ont été remplies pour la délivrance de deux autorisations de tir individuel et une autorisation de régulation réactive de meute. De plus, le canton du Valais s'est vu octroyer

<u>SECURITE. INSTITUTIONS ET SPORT</u>

l'autorisation de réguler de manière proactive cinq meutes de loups suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions fédérales au 1^{er} décembre 2023. Le montant des dégâts indemnisés à ce jour s'élève à plus de 227'000 francs (210'000 francs en 2023). Plus de 16'400 heures de travail ont été consacrées à la gestion du loup (14'500 heures en 2023).

Pêche

Le nombre de permis de pêche annuels délivrés en 2024 pour le Rhône, les rivières, les gouilles et les lacs de montagne, ainsi que pour les canaux, a légèrement diminué (2610 en 2024 contre 2795 en 2023). Celui des permis journaliers et deux jours a augmenté (4226 en 2024 contre 3916 en 2023) et reste élevé depuis 2020 (supérieur à 3500 permis délivrés). Les cas de pollution aux perfluoroalkylés (PFAS) ont nécessité la fermeture de la pêche dans deux étangs du Chablais et dans le canal Stockalper. Des investigations complémentaires sont en cours et les premières mesures de barrages filtrants ont été mises en fonction en 2024.



LA RESILIENCE FACE AUX DEFIS

L'année 2024 a été marquée par des événements majeurs qui nous ont mis face à d'importants défis et démontré notre capacité à y faire face. Ils ont mis à l'épreuve notre résilience et notre solidarité.

En début d'été, les épisodes de crues et de laves torrentielles ont fait un mort à Saas-Grund et un disparu à Binn. Dans le secteur de Sierre-Chippis, une crue du Rhône a entraîné l'évacuation de plus de 200 personnes et stoppé l'activité industrielle. La révision du projet de la 3° correction du Rhône et de son plan d'aménagement (PA-R3), adoptée par le Conseil d'Etat en mai 2024, devrait lever les blocages et permettre ainsi d'accélérer les travaux.

Les événements naturels ont aussi fortement affecté nos infrastructures routières déjà fragilisées par leur ancienneté et un trafic en expansion. L'augmentation et l'imprévisibilité des éboulements et des laves torrentielles imposent des mesures constructives innovantes, adaptées aux ressources financières et humaines disponibles, mais aussi des choix stratégiques concernant l'entretien du réseau. L'effondrement le 4 février 2024, puis la reconstruction en quatre mois du tunnel de la Becque, en est un exemple marquant.

La construction de l'A9 dans le Haut-Valais subit également les aléas climatiques. Les fortes et récurrentes précipitations ont aggravé les mouvements de terrain autour du tunnel du Riedberg, nécessitant la construction d'une galerie de drainage et retardant d'un an la mise en service de l'ouvrage.

L'aménagement du territoire, avec la révision des plans d'affectation de zones (PAZ) et des règlements communaux de construction et de zones (RCCZ), constitue une priorité. Cependant, l'ampleur de la tâche représente un défi majeur pour respecter les délais imposés par la Confédération.

Enfin, l'assainissement de l'ancienne décharge de Gamsenried a franchi une étape significative avec la conclusion d'une convention réglant le financement de la construction d'une paroi étanche.

Je remercie ici toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) pour leur investissement quotidien qui a permis l'avancement de nombreux dossiers malgré l'importante mobilisation des ressources nécessitée par les intempéries.



Franz Ruppen
Conseiller d'Etat



MOBILITE 2040

Concept cantonal

La mise en œuvre de la stratégie cantonale de mobilité 2040 se poursuit avec, notamment, l'avancement des travaux de requalification à travers Vétroz.

Un effort important a été consenti, en collaboration avec les communes, pour la remise en état du réseau routier cantonal ainsi que pour le début de la planification de l'intégration de la mobilité douce quotidienne sur les infrastructures cantonales.

La nouvelle loi sur les routes entrera en vigueur le 1er janvier 2025.

ROUTES CANTONALES

Etat du réseau routier cantonal

L'un des nombreux défis de l'année 2024 demeure l'état du réseau routier cantonal dans un environnement alpin extrêmement exigeant pour les infrastructures. Pour répondre à ces défis, le Service de la mobilité (SDM) revoit complètement sa politique d'entretien. L'augmentation des contraintes (nombre de véhicules, tonnages, aléas naturels) couplée à l'évolution des exigences normatives (sécuritaires, environnementales...) impacte un réseau routier étendu, construit principalement dans les années 1960-1970 et arrivant au bout de son cycle de vie. L'effondrement du tunnel de la Becque entre Riddes et Isérables le 3 février 2024 illustre cet état de fait. L'activation de la clause générale de police par le Conseil d'Etat a permis la reconstruction du tunnel dans un laps de temps d'à peine quatre mois. Les moyens humains et financiers nécessaires pour maintenir la substance du réseau routier cantonal sont dès lors importants.

Intempéries

L'année 2024 a vu un important épisode d'intempéries se produire entre la fin juin et le début juillet, qui a fortement endommagé les infrastructures cantonales. Le montant des dommages sur les infrastructures de mobilité cantonales s'élève à environ 42 millions de francs.

Requalification des traversées de localités

Plus de 50 projets sont aujourd'hui planifiés et développés à des stades différents d'avancement. La requalification de la traversée de Stalden a été mise à l'enquête publique en 2024 et les travaux de construction de la traversée de Vétroz se poursuivront jusqu'en 2026. D'autres réaménagements ont été soumis à l'enquête publique en 2024, comme la requalification de la route cantonale entre Pont-de-la-Morge et Sion, mais également la requalification de la traversée sud de Muraz ou encore la traversée des villages de Roumaz et de St-Germain à Savièse. La traversée de Turtmann, la requalification des traversées de La Fouly et de Saxon ou encore la requalification de l'Avenue de Tourbillon à Sion sont à l'étude en vue d'une mise à l'enquête publique en 2025.

Chantiers menés sur les routes cantonales

Le SDM a conduit durant l'année 2024 les principaux chantiers suivants :

Bas-Valais:

- poursuite de la réalisation du tunnel des Evouettes,
- poursuite de la restructuration routière à Troistorrents, sur la route Monthey Morgins, tronçon chapelle St-André - Lacet Es-Cortaz,

- restructuration routière et réalisation d'un trottoir à l'intérieur de Bruson,
- renforcement des murs et restructuration de la route avant le lacet de la STEP à Verbier,
- restructuration routière et réalisation d'un trottoir entre Savoleyre et Nifortsié à Verbier,
- restructuration routière et réalisation d'un trottoir à la route des caves à Riddes,
- renforcement et élargissement aux Afforets entre Leytron et Ovronnaz,
- assainissement du pont des Availles à Finhaut,
- assainissement du tunnel de la Becque entre Riddes et la Tzoumaz à la suite de l'éboulement de février,
- □ restitution d'un accès au Haut Val de Bagnes à la suite des intempéries de juillet.

Valais central:

- poursuite des travaux de requalification de la traversée de Vétroz,
- achèvement des travaux de transformation des carrefours de Pont-de-la-Morge,
- aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle entre Regrouillon et le carrefour avec la rue de la Fraternité à Noës,
- entame des travaux de transformation du carrefour de l'Etoile en giratoire à Montana,
- entame des travaux de correction de la chaussée et de construction d'un trottoir à l'entrée d'Hérémence,
- entame des travaux de correction de la route de la Morge à Plan-Conthey.

Haut-Valais:

- achèvement de la rénovation du centre de Bitsch,
- construction du pont Bildjikehr, en remplacement d'un mur de soutènement présentant un risque de glissement à Inden, sur la route de Loèche à Loèche-les-Bains,
- poursuite des travaux du projet de galeries Lüegelti und Schusslaui juste avant Zermatt,
- achèvement de l'aménagement de la route St. Niklaus Grächen,
- assainissement de divers passages piétons,
- mesures d'urgence après les intempéries de juillet et septembre dans la vallée de Conches, le Saastal et le Mattertal.

Service hivernal

L'ensemble des engins actifs dans le service hivernal cantonal est monitoré par un système GPS. Cette solution a permis d'optimiser l'utilisation des plus de 12'400 tonnes de sel utilisées en 2024.

TRANSPORTS PUBLICS ET MOBILITE DOUCE

Transports publics

De nombreuses lignes de bus, sur l'ensemble du canton, ont bénéficié d'une amélioration de leur offre. Au niveau ferroviaire, de nouvelles liaisons entre le Valais et Berne ont été instaurées tôt le matin et tard le soir. L'offre du RER Valais/Wallis a été renforcée les samedis avec la circulation des trains chaque trente minutes entre Brigue et Monthey.

Le SDM poursuit l'analyse des lignes du trafic régional de voyageurs où le potentiel demeure intéressant afin de faire évoluer l'offre de prestations. La fréquentation des lignes régionales, en progression de 13% entre 2019 et 2023, confirme l'attractivité des transports publics pour la population valaisanne.

Le Pass 13* est entré dans sa deuxième phase de test. Une réflexion sera menée pour examiner s'il y a lieu de le pérenniser et de l'intégrer dans la palette des titres de transport nationaux.

Transports par câble

En 2024, les remontées mécaniques touristiques lourdes suivantes ont été mises en service :

- télécabine Les Marécottes La Creusaz,
- télémixte Prarion Tracouet.

Sept projets de liaisons entre la plaine et la montagne ont été déposés auprès de l'Office fédéral des transports (OFT) pour examen et intégration dans la prochaine étape du programme d'aménagement PRODES.

A la suite des laves torrentielles de juillet à Sarreyer, la mise en place d'un petit téléphérique (huit places) temporaire permettant d'assurer le transport public a été décidée. Sa mise en service est prévue en février 2025 et l'exploitation sera progressivement automatisée. L'installation sera exploitée jusqu'à la reconstruction du pont qui a été emporté.

Téléphériques gérés

Le processus d'externalisation, tel qu'exigé par l'Office fédéral des transports (OFT), des téléphériques gérés par l'Etat pour le compte des communes a été achevé à la fin de l'année 2024.

Mobilité douce

2024 a été marquée par l'adoption de la stratégie cantonale « Mobilité douce 2040 » par le Conseil d'Etat. Cette stratégie propose une vision des développements nécessaires pour encourager la pratique de la marche et du vélo dans les déplacements quotidiens et de loisirs. Après l'entrée en vigueur des bases légales fédérales et cantonales relatives à ce domaine en 2023, le canton a ainsi complété son dispositif pour assumer ses tâches, relever les défis futurs et promouvoir ces modes de transport.

Cette nouvelle stratégie repose sur trois piliers : planification des réseaux, réalisation des infrastructures et actions de promotion. Les études de plans sectoriels de mobilité cycliste quotidienne se sont poursuivies sur l'ensemble du territoire cantonal. Menées conjointement avec les communes de site, elles ont pour but de déterminer les futurs réseaux à développer ou les infrastructures à adapter. Les travaux de renouvellements courants des routes cantonales ont été l'occasion de réaliser de premiers aménagements cyclables en site propre.

Une participation active à la semaine européenne de la mobilité et l'organisation d'un atelier participatif sur la promotion de la mobilité douce quotidienne en Valais sont à relever.

CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE A9 DANS LE HAUT-VALAIS

Sierre Est - Loèche/La souste Est

Le secrétariat général du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (SG-DETEC) a délivré l'approbation des plans pour le projet d'exécution le 26 mars 2021. Suite à cela, plusieurs recours ont été déposés. Le 19 novembre 2024, le Tribunal fédéral a rendu son jugement : la construction du tronçon d'autoroute à travers le bois de Finges pourra commencer l'année prochaine. Les planifications détaillées se déroulent en parallèle et les soumissions des travaux préparatoires pour la réalisation de l'aménagement des deux giratoires à Sierre Est sont publiées dès la mi-décembre 2024.

Le Tribunal fédéral a refusé la construction de la passerelle prévue au-dessus du Rhône. Il a demandé à l'Office fédéral des routes (OFROU) d'entamer la planification détaillée du concept global de protection sans cet ouvrage.

La première étape des fouilles archéologiques menées dans la future zone de stockage temporaire de matériel au sud de Pfyngut a été achevée avec succès.

Loèche/La Souste Est - Viège Ouest

Le radier et la voûte des deux tubes du tunnel de Riedberg sont bétonnés à 85%. Les précipitations extrêmes et les masses d'eau inhabituelles qui s'infiltrent dans le sol et le sous-sol ont accéléré les mouvements de la pente et affectent de manière critique la stabilité du tunnel et des infrastructures environnantes. Afin de pouvoir remédier à cette situation, le Conseil d'Etat a actionné la clause générale de police pour la construction – en accord avec l'Office fédéral des routes (OFROU) – d'une galerie permettant d'explorer les voies d'écoulement de l'eau et de drainer le versant pour réduire la déformation du tunnel. Longue de 1.5 kilomètre, cette galerie est creusée au-dessus du tunnel de Riedberg, sur le territoire des communes de Niedergesteln, Turtmann-Unterems et Steg-Hohtenn. Les travaux dureront deux ans. Ce drainage actif permettra de ramener les mouvements de la pente à leur vitesse normale. La mise en service du tunnel de Riedberg est ainsi retardée d'un an, à 2027.

La jonction complète de Rarogne est achevée. L'équipement technique d'exploitation et de sécurité de la tranchée couverte de Rarogne (GERA) est terminé à 70%. Le tronçon d'autoroute à ciel ouvert entre la tranchée couverte (GERA) et Viège Ouest est achevé, à l'exception des systèmes de retenue et du marquage.

Le SG-DETEC a accordé, le 9 juin 2023, l'approbation des plans pour l'aire de repos et l'aire de stationnement des camions à Steineja. Deux recours sont en suspens devant le Tribunal administratif fédéral.

Viège Ouest - Viège Est

Le 3 juillet 2024 a eu lieu la séance de lancement pour la mise en service du tunnel de Viège et du tunnel de chevauchement. Des collaborateurs de l'OFROU (achèvement du réseau et filiale de Thoune), du Service de la mobilité, de l'Unité territoriale III, de la Police cantonale, de l'Office cantonal du feu, du Service sanitaire du Haut-Valais et du Service de construction des routes nationales (SCRN) participent à ces séances. L'objectif est de remettre les différents objets du contournement sud à l'OFROU en 2025.

UNITE TERRITORIALE III

Deux événements majeurs

L'année 2024 a été marquée par deux événements majeurs. Tout d'abord, le Service Unité territoriale III (SUT III) a détecté des risques d'éboulement au-dessus de la galerie Engi, sur l'A9 Simplon. En collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU), un dispositif de surveillance a donc été mis en place. Il a permis de fermer la route avant la lave torrentielle (10'000 -12'000 m³) du 29 juin. La route a été rouverte dans un délai d'une semaine et

un système de surveillance et d'alarme a été installé pour détecter les chutes de pierres et laves torrentielles. Le lendemain, l'autoroute ainsi que le centre d'entretien de Sierre ont été inondés lors de la crue du Rhône. Là aussi, les équipes se sont mobilisées pour remettre au plus vite les installations en service.

Nombreuses réparations d'ouvrages

Au niveau de la direction des travaux, de nombreuses réparations d'ouvrages pour un montant de plus de 10 millions de francs ont été effectuées.

Fermeture de la route du Simplon durant le weekend de Pâques

A la suite de risques d'avalanches sur le versant italien du col du Simplon, la route a été fermée du 30 mars au 3 avril, occasionnant d'importants problèmes de circulation pour les retours du week-end de Pâques. L'OFROU et le SUT III sont très attentifs à la disponibilité de la route, mais restent tributaires de certains aléas.

Préparation de la reprise du tronçon de Rarogne à Viège

Sur le plan organisationnel, le SUT III se prépare à reprendre le tronçon d'autoroute A9 de Rarogne à Viège, courant 2025. Avec une grande partie couverte, la reprise de ce tronçon est un défi.

Nouvelles normes de sécurité

Le respect de nouvelles normes de sécurité implique de plus en plus de formations pour les collaborateurs et cela constitue un réel enjeu.

TRAVAUX JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS

Projets législatifs

Les avant-projets de révision de la loi sur les constructions (LC) et de l'ordonnance sur les constructions (OC) ont été mis en consultation le 1^{er} décembre 2023 jusqu'au 8 février 2024. Le projet de révision totale de la loi sur les constructions (LC) a été accepté par le Grand Conseil en première lecture durant la session de septembre 2024 par 121 voix contre 1. La deuxième lecture du projet est prévue pour la session de février 2025.

Un décret urgent modifiant la loi sur les constructions a été approuvé, à l'unanimité et en une seule lecture, par le Grand Conseil durant la session de décembre 2024. Ce décret est entré en vigueur le 31 décembre 2024 afin de prolonger le délai d'adaptation des règlements communaux de construction et des zones (RCCZ), ceci dans l'attente de l'entrée en vigueur de la future loi révisée sur les constructions.

La révision totale de l'ordonnance d'application de la loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (ODNACE) est entrée en vigueur le 17 juillet 2024.

Le Service administratif et juridique du DMTE (SAJMTE) a élaboré une proposition de loi sur les géoressources. Celle-ci servira de base au groupe de travail nouvellement en charge de l'élaboration de l'avant-projet de loi.

L'élaboration de l'avant-projet de révision de la loi cantonale sur la protection de l'environnement (LcPE) se poursuit, sous l'égide du Service de l'environnement.

La révision partielle du règlement sur les taxes perçues pour l'usage particulier du domaine public relatif aux voies publiques cantonales et au Léman se poursuit également.

Appui juridique particulier

Les domaines du droit public des constructions, des résidences secondaires et celui de l'aménagement du territoire, notamment, requièrent toujours d'importantes ressources juridiques. A titre d'exemple, les dossiers de révision complète des RCCZ représentent chacun plusieurs centaines, souvent plus d'un millier, de pages de règlements et de rapports à analyser. La poursuite du déploiement du programme eConstruction requiert une mobilisation juridique régulière et l'intégration des nouvelles communes nécessite des formations spécifiques. La future introduction de la deuxième étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT2) représente également un défi majeur, de même que les dossiers de développement de grandes infrastructures photovoltaïques. Le nombre de questions à traiter en lien avec la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage est en pleine expansion.

Secrétariat cantonal des constructions et police des constructions (SeCC)

Au 31 décembre 2024, le nombre de nouvelles demandes d'autorisation de construire enregistrées au SeCC, soit 3047, a subi une baisse de 132 dossiers par rapport à 2023, toutes compétences confondues. Au niveau de la police des constructions, hors de la zone à bâtir, 131 nouveaux dossiers ont été enregistrés.

Général Valais	2020	2021	2022	2023	2024
Dossiers enregistrés durant l'année	3378	4111	3719	3179	3047
Dossiers de construction de compétence cantonale	1380	1376	1318	1201	1177
Dossiers de police de compétence cantonale	201	305	214	179	131
Dossiers de compétence communale		2430	2187	1799	1739
Arrondissement 1 - Haut-Valais					
Dossiers enregistrés durant l'année	868	1050	903	794	840
Dossiers de construction de compétence cantonale	344	377	274	288	324
Dossiers de police de compétence cantonale	40	39	18	41	29
Dossiers de compétence communale	484	634	611	465	487
Arrondissement 2 - Valais Central					
Dossiers enregistrés durant l'année	1222	1415	1327	1115	1048
Dossiers de construction de compétence cantonale	524	489	521	411	395
Dossiers de police de compétence cantonale	96	108	85	66	58
Dossiers de compétence communale	602	818	721	638	595
Arrondissement 3 - Bas-Valais					
Dossiers enregistrés durant l'année	1288	1646	1489	1270	1159
Dossiers de construction de compétence cantonale	512	510	523	502	458
Dossiers de police de compétence cantonale	65	158	111	72	44
Dossiers de compétence communale	711	978	855	696	657

Le programme eConstruction appelle une implication soutenue du SeCC.

Programme eConstruction

La plateforme eConstruction a entamé son déploiement dans 31 nouvelles communes, conformément à la planification établie. Parallèlement, la deuxième phase pilote a démarré avec trois communes supplémentaires, portant ainsi à 43 le nombre de communes utilisatrices de la plateforme eConstruction en 2024.

La planification de l'intégration des autres communes prévues pour 2025 est finalisée, et les premières séances d'information ont eu lieu en novembre 2024.

L'exploitation en production et le support utilisateur de la plateforme sont désormais opérationnels pour les deux régions linguistiques.

Secrétariat de la Commission Cantonale de Signalisation Routière (SeCCSR)

Durant l'année 2024, le nombre de nouveaux dossiers de signalisation et de réclames routières déposés au SeCCSR est de 870 (-6.15% par rapport à 2023), soit une diminution de 19 dossiers de signalisation (-2.61%) et une baisse de 38 dossiers de réclame routière (-19%).

Arrondissement 1 - Haut-Valais	2020	2021	2022	2023	2024
Dossiers de signalisation	80	83	146	118	161
Dossiers de réclames routières	45	44	46	43	45
Arrondissement 2 - Valais central					
Dossiers de signalisation	275	363	259	311	284
Dossiers de réclames routières	123	79	137	94	81
Arrondissement 3 - Bas-Valais					
Dossiers de signalisation	264	292	249	298	263
Dossiers de réclames routières	87	60	74	63	36
Total annuel	874	921	911	927	870
Total annuel dossiers de signalisation	619	738	654	727	708
Total annuel dossiers de réclame routière	255	183	257	200	162

Pour les dossiers de signalisation de chantiers, sur la même période, le SeCCSR a enregistré 4193 demandes, soit une augmentation de 58 dossiers (+1.4%) par rapport à l'année précédente.

Le SeCCSR a assuré le traitement des dossiers de signalisation routière, de réclames routières et de signalisation de chantiers notamment par le biais de sa plateforme SICHAN.

Il a collaboré et apporté son soutien à la population, aux entreprises ainsi qu'aux différentes autorités cantonales ou communales dans des projets d'aménagements routiers ou dans des procédures d'homologation de signalisations routières verticales ou horizontales. Dans ces mêmes domaines, il a également assumé une tâche de surveillance.

DANGERS NATURELS

Instabilités de printemps

L'année 2024 a été particulièrement intense pour le Service des dangers naturels (SDANA).

A la suite des abondantes précipitations de fin 2023, le printemps 2024 a été marqué par de nombreux évènements d'instabilité géologique, comme sur la route de la Tzoumaz, aux Condémines et sur la route principale d'Anniviers.

3e correction du Rhône

En mai 2024, le Conseil d'Etat a décidé d'engager une révision du projet de la 3° correction du Rhône et de son plan d'aménagement (PA-R3). L'objectif est de présenter un projet proportionné, réaliste, garantissant un niveau sécuritaire élevé pour les personnes et les biens. Parallèlement, plusieurs mesures, urgentes ou peu susceptibles d'être modifiées à l'issue de la révision, poursuivent leur mise en œuvre.

Intempéries de juin

Sur le terrain, la conjonction de la fonte tardive du manteau neigeux, de sols saturés et de précipitations intenses a provoqué, à la fin juin, deux épisodes de crues et de laves torrentielles faisant un mort à Saas-Grund et un disparu à Binn. Les vallées de Zermatt, d'Anniviers et le Val d'Hérens ont été particulièrement touchés. Dans le secteur Sierre-Chippis, le Rhône a débordé, nécessitant l'évacuation de plus de 200 personnes et mettant le secteur industriel à l'arrêt.

Instabilité du Fregnoley

Différentes laves torrentielles se sont déversées dans le torrent du Fregnoley au début juillet, causant d'importants dégâts dans la région de Lourtier (Val de Bagnes), rendant impraticables deux routes cantonales et isolant ainsi le Haut Val de Bagnes.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Plan directeur cantonal

La modification partielle de 12 fiches de coordination du Plan Directeur cantonal (PDc) a été suspendue en février 2024. Ce processus, avec l'ajout d'autres fiches et une nouvelle procédure de consultation, a repris fin 2024.

La stratégie cantonale de gestion des zones d'activités économiques ainsi que les fiches A.5a « Zones de constructions protégées caractéristiques du paysage » et A.5b « Zones de hameau » sont en cours de réalisation.

Mise en œuvre au niveau communal

Dans le cadre de la mise en œuvre de la LAT, de la LcAT et du PDc, le Service du développement territorial (SDT) a poursuivi son appui aux communes dans leurs démarches liées à la révision globale du plan d'affectation de zones (PAZ) et du règlement communal de construction et de zones (RCCZ). Pour ce faire, le SDT finalise, en collaboration avec les organes cantonaux concernés, la mise à jour des aides de travail et des articles-types du RCCZ. Il a également élaboré des fiches thématiques qui doivent permettre de préciser les exigences pour la planification communale.

Fin 2024, quatre communes ont un PAZ et un RCCZ homologués par le Conseil d'Etat, conformes à la LAT et à la fiche C.1 « Dimensionnement des zones à bâtir dévolues à l'habitat » du PDc. Cinq communes ont leur PAZ et RCCZ en cours d'homologation auprès du Conseil d'Etat. De plus, à la suite de décisions judiciaires, deux communes doivent entreprendre une nouvelle révision globale de leur PAZ et RCCZ.

Finalement, le SDT a reçu les projets de révision globale des PAZ et RCCZ de 28 communes et en a préavisé 21, que ce soit au stade de l'avis de principe ou de l'homologation. En parallèle, le SDT a reçu 15 dossiers de modification partielle de PAZ et RCCZ ainsi que de plans d'affectation spéciaux (PAS) et en a préavisé 23.

Conception Paysage cantonale

En mai 2024, le mandat d'élaboration du Plan d'action Paysage 2026-2032 a été attribué. Après une première phase de consolidation avec les services cantonaux, les communes seront invitées à participer à des ateliers au printemps 2025.

Le mandat pour le premier projet-modèle Paysage a été finalisé. Un catalogue de mesures concernant le traitement des franges entre les paysages bâti et viticole est dès lors disponible. Deux autres projets-modèles sont en cours. Le site internet de la Conception Paysage cantonale est en cours d'élaboration.

ENVIRONNEMENT

Efforts exceptionnels pour la remise en état des STEP

Plusieurs stations d'épuration des eaux (STEP) et / ou réseaux de collecte ont été endommagés lors des intempéries estivales. En une semaine, grâce à l'engagement des exploitants, des autorités, des pompiers et des volontaires, le raccordement a pu être rétabli à près de 90%. La majorité des installations fortement endommagées était opérationnelle en décembre. A Sierre-Noës, où les dommages ont été particulièrement importants, plusieurs mois seront encore nécessaires pour retrouver un traitement complet des eaux usées.

Plan d'action pour les décharges et installations de valorisation des déchets minéraux

En août, le canton s'est doté d'un plan cantonal de gestion des décharges et des installations de valorisation des déchets minéraux (PGDM) afin de répondre aux nombreux défis économiques, légaux et environnementaux

actuels. Le PGDM dresse un état des lieux des infrastructures existantes et des besoins. Il fixe les grands principes de gestion et de planification pour les prochaines années. Le PGDM complète le plan cantonal de gestion des déchets entré en vigueur en août 2023, qui se fonde sur les principes de l'économie circulaire.

Accord pour le financement de la paroi étanche à Gamsenried

En décembre, Lonza SA, le canton du Valais, la Confédération et la commune de Brigue-Glis ont signé une convention fixant le financement de la construction d'une paroi étanche. Celle-ci devra renforcer la barrière hydraulique existante et isolera le secteur de la décharge du reste de l'aquifère de la vallée du Rhône. Lonza SA assumera tous les coûts liés à la construction de cet ouvrage. Les dépenses liées à l'adaptation du trafic durant les travaux seront prises en charge par la Confédération et le canton. Cet accord, couplé à une réalisation rapide de la paroi, ouvre la voie à un assainissement durable du site.

FORETS, NATURE ET PAYSAGE

Forêts

Les propriétaires forestiers ont entretenu près de 2000 hectares de forêts de protection, soit un investissement de plus de 25 millions de francs, avec un soutien conséquent du canton et de la Confédération. Plusieurs projets de biodiversité en forêt se sont concrétisés, dont une nouvelle réserve forestière de 314 hectares au Vallon de Chalin (Val d'Illiez).

Les conséquences du réchauffement climatique sur les forêts du canton sont une préoccupation majeure. Il s'agit en effet d'assurer la pérennité des fonctions forestières face à l'évolution rapide des conditions naturelles, mais aussi de la trop forte pression du gibier, particulièrement dans le Haut-Valais et le Bas-Valais.

Les intempéries de 2024 ont causé d'importants dégâts aux routes forestières.

Les différents processus de planification en cours (mobilité, territoire, énergie, grandes manifestations sportives, etc.) mobilisent fortement les ressources du Service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP), en plus de la gestion des intempéries.

Nature et paysage

L'année a été marquée par l'acceptation, en votation, du projet de parc naturel régional de la Vallée du Trient par une large majorité de la population des sept communes concernées. Cette acceptation est le fruit d'un processus encadré par le SFNP durant six ans.

La mise en œuvre de l'infrastructure écologique s'est concrétisée par l'aménagement de petits plans d'eau, le soutien à des projets de reconversion de parcelles viticoles à l'abandon et le soutien aux agglomérations pour des mesures de valorisation paysagère. Des soutiens (civilistes, requérants d'asile...) ont été apportés aux exploitants agricoles qui sont toujours plus nombreux (560) à conclure des contrats avec le SFNP. Leurs prestations en faveur de la nature et du paysage couvrent une surface de plus de 3500 hectares.

Les animaux exotiques envahissants (moustique tigre et fourmi Tapinoma magnum) ont accru leur pression, laissant présager des complications pour leur gestion à l'avenir et des désagréments croissants pour la population. Pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes, la mise en place de groupes d'intervention en soutien des partenaires locaux, dont les communes, a été testée à satisfaction.

GESTION INTEGREE DE L'EAU

Nouveau délégué aux questions relatives à l'eau

Dans le cadre de la Stratégie cantonale de l'eau développée depuis 2014, le canton a accueilli son premier délégué aux questions relatives à l'eau le 1^{er} avril 2024. Sa mission est de faciliter la mise en œuvre des 39 mesures cantonales dans le domaine de l'eau ainsi que de stimuler les synergies entre les communes, les différents acteurs de l'eau et les services cantonaux.

Enjeux liés à l'accès à l'eau

Les objectifs d'assurer l'accès à l'eau potable pour tous et d'optimiser la consommation durant les périodes les plus tendues, deviennent toujours plus cruciaux.

Si, durant des décennies, le canton a pu compter sur une abondance dans le domaine de l'eau, la croissance démographique (presque 100'000 habitants supplémentaires depuis l'an 2000), l'afflux de touristes durant les vacances et les fins de semaines, les nouvelles industries et des périodes estivales très chaudes pèsent de plus en plus sur l'accès et sur la qualité de l'eau en Valais. De plus, l'été 2024 a essuyé des épisodes pluvieux extrêmes qui ont fortement touché et endommagé certaines parties du canton.

Des solutions qui passent par l'entraide et la collaboration

Dans ces conditions, les communes et les gestionnaires de l'eau voient des opportunités dans l'entraide et la collaboration. Il s'agit de compenser les captages et les sources qui s'épuisent, d'assurer une redondance des réseaux notamment en cas de pollution ou de glissement de terrains, ou encore de maintenir l'eau nécessaire à l'agriculture, au tourisme ou aux biotopes.

Si les communes ont une parfaite vue locale, il est nécessaire d'apporter une vision plus générale par bassins versants et, finalement, du territoire valaisan. Ainsi, deux ateliers de travail organisés en automne 2024 ont rassemblé plus de deux cents présidents de commune, de municipaux, de fontainiers et de gestionnaires de l'eau. Ils ont permis d'identifier les synergies possibles entre les territoires, entre les communes, ainsi que les réels besoins de ces dernières. Cette première étape va, en outre, faciliter le travail des communes qui souhaitent renforcer la résilience de leurs réseaux.



au 31.12.24

Présidence

Président du Conseil d'Etat Franz Ruppen

Chancelière d'Etat Monique Albrecht

Vice-chancelier - Conduite stratégique Stéphane Theytaz

Vice-chancelier - Information André Mudry

Inspection des finances Peter Schnyder

Département des finances et de l'énergie (DFE)

Secrétaire général Serge Métrailler

Administration cantonale des finances Pierre-André Charbonnet

Service de statistique et de péréquation Raphaël Bender

Service cantonal des contributions Fabienne Mocellin

(en fonction dès le 01.01.25)

Roberto Schmidt

Service des ressources humaines Gilbert Briand

Service de l'énergie et des forces hydrauliques Joël Fournier

Service cantonal de l'informatique Claude-Alain Berclaz

Service immobilier et patrimoine Philippe Venetz

Service de l'administration numérique Cédric Roy

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Secrétaire général Damian Mottier

Service de la santé publique Xavier Bertelletto

(en fonction dès le 01.01.25)

Mathias Reynard

Service de la consommation et affaires vétérinaires Linda Bapst

Service de l'action sociale Jérôme Favez

Service de protection des travailleurs et des relations du travail Nicolas Bolli

Service des poursuites et faillites Karla Z'Brun

Service de la culture Alain Dubois

Office cantonal de l'égalité et de la famille Katy Solioz-François

Département de l'économie et de la formation (DEF)

Secrétaire général

Service administratif et des affaires juridiques de la formation

Service juridique des affaires économiques

Christophe Darbellay

Pierre-Yves Délèze

Arsène Duc

Martin Zurwerra

Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation Eric Bianco

Service de l'industrie, du commerce et du travail Peter Kalbermatten

Service de l'agriculture Gérald Dayer

Service de l'enseignement Jean-Philippe Lonfat

Service de la formation professionnelle

Tanja Fux

Service des hautes écoles

Yves Rey

Service cantonal de la jeunesse Christian Nanchen

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) Frédéric Favre

Secrétaire général Olivier Beney

Service juridique de la sécurité et de la justice Sophie Huguet

Police cantonale Christian Varone

Service de la sécurité civile et militaire Marie-Claude Noth-Ecoeur

Service de la circulation routière et de la navigation Bruno Abgottspon

Service de l'application des peines et mesures Georges Seewer

Service de la population et des migrations Sandra Tiano

Service des affaires intérieures et communales Maurice Chevrier

Service du registre foncier Marie-Claude Toschini-Métroz

Service de la géoinformation Rainer Oggier

Service de la chasse, de la pêche et de la faune Nicolas Bourquin

Office cantonal du sport Grégoire Jirillo

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) Franz Ruppen

Secrétaire générale Kathia Mettan

Service administratif et juridique Rachel Duroux

Service de la mobilité Vincent Pellissier

Service de l'unité territoriale III Nils Panchaud

Service des forêts, de la nature et du paysage Jean-Christophe Clivaz

Service de l'environnement Christine Genolet-Leubin

Service du développement territorial Adrian Zumstein

Service de la construction des routes nationales Marco Walter

Service des dangers naturels Raphaël Mayoraz



Editeur: Etat du Valais, Conseil d'Etat par la Chancellerie (IVS)

Conception graphique et composition : Chancellerie (IVS)

Le présent document peut être téléchargé sur www.vs.ch/rapport-annuel-2024.

Sion, mars 2025